

Dictionnaire des Conventionnels

1792-1795

Sous la direction de

MICHEL BIARD,
PHILIPPE BOURDIN,
HERVÉ LEUWERS

TOME I

A-I

CENTRE INTERNATIONAL D'ÉTUDE DU XVIIIÈ SIÈCLE

FERNEY-VOLTAIRE

2022

Ouvrage publié avec le concours de l'Agence nationale de la recherche.

Ce *Dictionnaire des Conventionnels* a été préparé dans le cadre du projet ANR ACTAPOL (Acteurs et action politique en Révolution : les Conventionnels).

Les auteurs tiennent à remercier l'ANR pour sa confiance, ainsi que les trois équipes de recherche qui ont accompagné cette entreprise collective :

l'UMR IRHiS (université de Lille), le GRHiS (université de Rouen-Normandie) et le CHEC (université Clermont-Auvergne).

Ils adressent également leurs remerciements à leur cartographe, François Delisle (ingénieur d'étude au GRHiS), Lorenzo Cuccoli (postdoc ACTAPOL) et à Maeva Le Roy (stagiaire ACTAPOL).

© Les auteurs et le Centre international d'étude du XVIII^e siècle 2022

Diffusé par Amalivre, 62 avenue de Suffren, F-75015 Paris
pour le Centre international d'étude du XVIII^e siècle
26 Grand'rue, F-01210 Ferney-Voltaire

ISBN 978-2-84559-153-0

PDF 978-2-84559-164-6265

Imprimé en France

Auteurs

Serge ABERDAM, chercheur retraité au Département des sciences sociales de l'INRA

Nathalie ALZAS, docteure de l'université de Provence

Gaid ANDRO, maîtresse de conférences à INSPE, université de Nantes

Jean BART, professeur émérite d'histoire du droit, université de Bourgogne

Cyril BELMONTE, docteur de l'université de Provence

Mathias BERTON, docteur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Serge BIANCHI, professeur émérite d'histoire moderne, université Rennes II

Michel BIARD, professeur d'histoire moderne, université de Rouen Normandie

Bernard Bodinier, professeur honoraire d'histoire moderne, université de Rouen

Justine BODNAR, master 2, université de Rouen Normandie

Alexiane BOUDAUT, master 2, université de Rouen Normandie

Philippe BOURDIN, professeur d'histoire moderne, université Clermont-Auvergne, IUF

Laurent BRASSART, maître de conférences, université de Lille

Patrice BRET, chercheur honoraire au Centre Alexandre Koyré, Paris

Emilie CADIO, master 2, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Matthieu CARLOT, professeur certifié

Jean-Luc CHAPPEY, professeur d'histoire des sciences, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Paul CHOPELIN, maître de conférences, université Jean Moulin Lyon 3

Guillaume COLOT, docteur de l'université de Clermont-Ferrand

Michel COMBET, maître de conférences, université de Bordeaux

Annie CRÉPIN, maîtresse de conférences honoraire, université d'Artois

Lorenzo CUCCOLI, docteur des universités de Paris 1 et de Bologne

Vincent CUVILLIERS, docteur de l'université d'Artois

Bernard DAILLY, professeur certifié

AUTEURS

Hubert DELPONT, docteur de l'université Bordeaux Montaigne

Robert DEMEUDE, docteur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Jean-Étienne DUBOIS, docteur de l'université Clermont-Auvergne

Anne-Marie DUPORT, docteure de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Annie DUPRAT, professeure honoraire d'histoire moderne, université de Cergy-Pontoise

Pascal DUPUY, maître de conférences, université de Rouen Normandie

Alain DURAN, docteur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Matthieu FONTAINE, docteur de l'université d'Artois

Bernard GAINOT, maître de conférences honoraire HDR, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Daniel GALLOYER, professeur agrégé

Charlotte GOETZ-NOTHOMB, chercheuse de l'équipe Pôlenordgroup, Bruxelles

André GOUDEAU, docteur de l'université de Rouen

René GREVET, professeur honoraire d'histoire moderne, université de Lille

Samuel GUICHETEAU, formateur à l'INSPE, université de Nantes

Jean-Pierre HARBULOT, docteur de l'université de Lorraine

Philippe JARNOUX, professeur d'histoire moderne, université de Bretagne occidentale, Brest

Jean-Pierre JESSENNE, professeur honoraire d'histoire moderne, université de Lille

Anne JOLLET, maîtresse de conférences, université de Poitiers

Daniel JOUTEUX, président de la Société des Amis de la Révolution française – Club René Levasseur de la Sarthe

Maxime KACI, maître de conférences, université de Franche-Comté

Isabelle LABOULAIS, professeure d'histoire moderne, université de Strasbourg

Christine LAMARRE, professeur honoraire d'histoire moderne, université de Bourgogne-Franche-Comté

Christine LE BOZEC, maîtresse de conférences honoraire, université de Rouen Normandie

Jean-Baptiste LEGOFF, archiviste-paléographe, archives départementales d'Indre-et-Loire

Éric LEM, ambassadeur

Stefan LEMNY, Bibliothèque nationale de France

Hervé LEUWERS, professeur d'histoire moderne, université de Lille

Guillaume LÉVÊQUE, professeur agrégé

AUTEURS

Suzanne LEVIN, docteure de l'université Paris Nanterre

Aurélien LIGNEREUX, professeur d'histoire contemporaine, Sciences Po Grenoble – université Grenoble Alpes, IUF

Nicolas LUMBROSO, magistrat, doctorant à l'université de Lille

Jean-Claude MARTIN, attaché de conservation du patrimoine, Archives départementales de l'Orne

Alain MASSALSKY, docteur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Anne de MATHAN, professeure d'histoire moderne, université de Caen Normandie

Guillaume MAZEAU, maître de conférences, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Raymonde MONNIER, ingénieur de recherche honoraire au CNRS

Philippe MOULIS, docteur de l'université d'Artois

Matthieu de OLIVEIRA, maître de conférences, université de Lille

Danièle PINGUÉ, maîtresse de conférences honoraire, université de Franche-Comté

Frédérique PITOU, professeure honoraire d'histoire moderne, université du Maine au Mans

Anne QUENNEDEY, docteure de l'université Paris-Sorbonne

Anne ROLLAND-BOULESTREAU, professeure d'histoire moderne, université catholique de l'Ouest, Angers

Jean-Paul ROTHOT, maître de conférences honoraire, université de Nancy

Catherine SCHMIDT, docteure de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Côme SIMIEN, maître de conférences, université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Cyril TRIOLAIRE, maître de conférences, université Clermont-Auvergne

Claudy VALIN, avocat

Bernard VINOT, docteur d'Etat de l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne

Dominique WAQUET, chercheur associé, EHESS

Emmanuel de WARESQUIEL, HDR, École pratique des hautes études

Introduction

Au sein de la Révolution française, l'époque de la Convention nationale (21 septembre 1792 – 4 brumaire an IV [26 octobre 1795]) est perçue comme un dramatique moment de guerre et d'exacerbation des tensions intérieures, mais aussi d'initiatives politiques hors du commun, qui vont de l'introduction éphémère d'un droit égal des hommes et des femmes dans la gestion des biens du couple (octobre 1793), qui ne devait être pleinement rétabli qu'en... 1985, à l'abolition de l'esclavage dans les colonies (février 1794). C'est sur cette période, celle de la fondation d'une république démocratique aux institutions inappliquées (1793), puis de la naissance de la république « des meilleurs », le Directoire (1795), que s'est penché le projet ACTAPOL. Derrière cet acronyme se cache un programme financé par l'Agence nationale de la recherche, intitulé « Acteurs et action politique en Révolution. Les Conventionnels ». Il a été conçu et porté par des membres des équipes du GRHis (Groupe de recherche d'histoire – Rouen), du CHEC (Centre d'histoire « Espaces et cultures » – Clermont-Ferrand) et de l'IRHis (Institut de recherches historiques du Septentrion – Lille) qui, traditionnellement, consacrent une part notable de leurs travaux aux révolutions du tournant des XVIII^e et XIX^e siècles. Pendant une dizaine d'années, il a mobilisé une cinquantaine de chercheurs, français et étrangers, qui ont réfléchi aux conditions d'entrée en république, aux catégories politiques en usage chez les contemporains, et plus encore aux hommes eux-mêmes, aux Conventionnels, à leur action politique, autant qu'à leurs origines sociales, à leurs parcours ou à leur devenir après la Convention.

La recherche s'est déployée dans plusieurs directions. Elle a permis l'organisation de rencontres scientifiques, puis la publication de leurs actes : sur le choix de la république à l'été 1792¹, sur la mémoire des événements chez les Conventionnels², sur la vertu en politique³, ou encore sur les déportations et exils de Conventionnels, notamment sous la Restauration⁴; citons également un numéro spécial des *Annales historiques de la Révolution française*, qui a esquissé un premier bilan de ce chantier

collectif⁵. L'objectif premier du projet ACTAPOL, cependant, était la réalisation d'un *Dictionnaire des Conventionnels* destiné à mieux connaître les parcours de ces hommes, mais aussi à faciliter de futures approches biographiques ou prosopographiques. En cela, l'ouvrage s'inscrit dans la lignée du *Dictionnaire des Constituants* (1991) et du *Dictionnaire des Législateurs* (2007) réalisés à l'initiative et sous la direction d'Edna H. Lemay. À bien des égards, d'ailleurs, il s'en inspire, tant par son objet que par sa méthode.

Afin de transformer le *Dictionnaire des Conventionnels* en outil de travail, complémentaire de ceux consacrés aux deux premières Assemblées révolutionnaires, le choix a été de le construire selon un cadre uniforme. Chaque contributeur a ainsi élaboré ses notices en mettant d'abord l'accent sur les années 1792-1795, celles de la Convention nationale; en ce sens, le dictionnaire n'entend pas, pour les hommes ayant auparavant siégé à la Constituante ou à la Législative, remplacer les ouvrages dédiés à ces périodes. Il s'agit bien d'un dictionnaire des « Conventionnels »; pour autant, chaque notice présente les nom et prénoms du représentant du peuple, des renseignements généalogiques, principalement vérifiés dans les registres de catholicité ou d'état civil, puis des informations sur la période d'avant 1789 et les années 1789-1792, avant d'aborder celles de la Convention, puis les années suivantes. Des rubriques consacrées au patrimoine, aux honneurs et titres, aux principales publications du personnage, ainsi que des renvois à quelques sources et à des éléments bibliographiques (sans volonté d'exhaustivité) complètent l'ensemble.

Le cœur des notices concerne donc les années 1792-1795. Afin de faciliter les comparaisons entre acteurs, chacune d'elle est subdivisée en neuf parties. La première offre les données principales sur l'élection de septembre 1792 (date, rang d'élection, nombre de voix s'il est connu, date de l'enregistrement du député au secrétariat de la Convention...). La deuxième classe chacun des Conventionnels dans l'une des trois mouvances politiques habituellement retenues, la Montagne, la

1. Colloque à Paris, les 20 et 21 septembre 2012. Michel Biard, Philippe Bourdin, Hervé Leuwers, Pierre Serna, dir., 1792. *Entrer en République*, Paris, Armand Colin, 2013.

2. Colloque à Tokyo, les 23 et 24 novembre 2013, et journée d'étude à Ivry-sur-Seine, le 7 novembre 2014. Michel Biard, Philippe Bourdin, Hervé Leuwers, Yoshiaki Ômi, dir., *L'écriture d'une expérience. Révolution, histoire et mémoires de Conventionnels*, Paris, SER, 2015.

3. Colloque à Paris, les 18-20 septembre 2014. Michel Biard, Philippe Bourdin, Hervé Leuwers, Alain Tourret, dir., *Vertu et politique. Les pratiques des législateurs (1789-2014)*, Rennes, PUR, 2015.

4. Colloque de Bruxelles, 21-22 novembre 2016; François Antoine, Michel Biard, Philippe Bourdin, Hervé Leuwers, Côme Simien, dir., *Déportations et exil de Conventionnels*, Paris, SER, 2018.

5. *AHRF*, n° 2015-3.

Gironde (Brissotins, Rolandins, Pétionistes...) et la Plaine, sans accorder à ces catégories plus d'importance qu'elles peuvent en avoir, tant elles apparaissent fluctuantes, incertaines et ont fait l'objet d'instrumentalisation par les contemporains⁶. Dans cette rubrique, la mention « DM » accolée au mot Montagne permet de distinguer ceux qui, après Thermidor, peuvent être rangés parmi les « derniers Montagnards », tels que les a définis Françoise Brunel⁷. La troisième rubrique recense les comités dont un député a été membre. La quatrième mentionne les autres tâches assurées, secrétariat, présidence ou commissions diverses. La cinquième reprend les données du travail de Michel Biard sur les « missionnaires de la république »⁸, et les complète par l'évocation des représentants envoyés aux armées ou dans les départements avant l'institutionnalisation des représentants en mission, en mars-avril 1793. La sixième rubrique entend rendre compte des prises de parole au sein de la Convention. Insistons cependant sur le fait que l'estimation du nombre des interventions d'un député n'offre qu'un ordre de grandeur, sans plus, dans la mesure où il est impossible de prétendre au dénombrement exact de celles-ci, et que chaque prise de parole peut être très différente par sa longueur ou l'importance de ses enjeux. Nous n'avons pas souhaité, à l'inverse d'Edna Lemay et d'Alphonse Aulard avant elle, dégager un groupe de « grands orateurs ». Pour autant, il est aisé de distinguer les discrets et silencieux de ceux dont la voix résonne souvent dans l'enceinte de l'Assemblée⁹. La septième rubrique est dévolue aux principaux appels nominaux de 1793 et 1794 : les votes lors du procès du roi en janvier 1793, le scrutin sur la mise en accusation de Marat en avril, celui sur le rapport du décret cassant la commission des Douze en mai, et enfin le vote sur la mise en accusation de Carrier en frimaire an III (novembre 1794). Le codage par lettre est simple : O[ui], N[on], A[bsent]. Concernant le procès du roi, précisons que le premier vote porte sur la culpabilité, le deuxième sur l'appel au peuple, le troisième sur la peine et le dernier sur le sursis. S'agissant de la peine, les lettres sont M pour la mort, D pour la détention, DB pour la détention puis le bannissement une fois la paix revenue au terme d'une guerre évidemment prévue comme victorieuse. La huitième rubrique n'existe pas toujours, car elle recense les informations sur les participations à des clubs politiques, notamment collectées dans les ressources locales et *La Société des jacobins* d'A. Aulard. Enfin, la neuvième et dernière est réservée aux arrestations, exécutions et autres formes de mort violente, mais aussi à des poursuites non suivies d'effets. Dernier point méthodologique, les neuf rubriques n'existent pas dans chacune des notices, puisqu'elles n'ont pas été retenues si elles s'avéraient inutiles – c'est ainsi le cas de la

rubrique 5, pour la moitié des Conventionnels qui n'ont rempli aucune mission.

Entrer en république

Aux hommes recensés dans ce dictionnaire est attaché le souvenir de la première entrée de la France en république. L'événement n'est pas sans ambiguïté, et le dater ne relève pas de l'évidence... Certes, il ne peut être identifié à la « chute » de la monarchie (10 août 1792), lorsque « le chef du pouvoir exécutif » n'est que « provisoirement suspendu » et que l'Assemblée législative se montre soucieuse de laisser à la nation la détermination de la forme de son gouvernement. Même si, le 4 septembre, les députés de la Législative ont juré à titre individuel de détester les rois et la royauté jusqu'à la mort, c'est bien à l'Assemblée suivante, la Convention, que revient de se prononcer sur le sort de la monarchie. Mais de quand dater son choix de la république ? De la première séance officielle de la Convention, le 21 septembre 1792, lorsque les députés présents décrètent l'abolition de la royauté ? Du lendemain, 22 septembre, lorsqu'elle ordonne que « tous les actes publics porteront dorénavant la date de l'an *premier de la République française* » ? Ou encore du 25, quand elle proclame « la République française [...] une et indivisible » ? À moins qu'il ne faille ajouter aux décrets une autre dimension, politique, judiciaire et symbolique à la fois : l'exécution de Louis XVI, le 21 janvier 1793 ? Pour Robespierre, le « premier jour » de la république est celui de la condamnation du roi ; quant au Conventionnel Le Bas, c'est à l'occasion de l'exécution de Louis qu'il prononce sa célèbre formule : « Nous voilà lancés, les chemins sont rompus derrière nous, il faut aller de l'avant, bon gré, mal gré, et c'est à présent surtout qu'on peut dire : vivre libre ou mourir ». En commettant l'irréversible, les Conventionnels clament à la face de l'Europe et du monde que la « République », désormais conçue comme un régime *nécessairement* sans roi, rompt avec une longue tradition politique, confortée par Montesquieu ; en donnant l'ordre d'arrêter tous les Bourbons le 6 avril 1793, ils confirment qu'aucune restauration n'est à attendre, y compris au profit des Orléans. La constitution à établir procédera d'un projet républicain soumis, non à l'acceptation d'un prétendant, mais au suffrage du « peuple » souverain.

La réponse à la question de la date d'entrée en république est donnée à l'automne 1793, au moment de l'élaboration du calendrier républicain ; le choix de l'acte de naissance de la république se porte alors sur le 22 septembre, symboliquement présenté comme le « jour où le soleil est arrivé à l'équinoxe vrai d'automne ». Derrière le symbole, essentiel pour des hommes qui espèrent une diffusion de leur calendrier hors des frontières,

6. Voir *infra*, « D'irréremédiables divisions politiques ».

7. Françoise Brunel, « Les derniers montagnards et l'unité révolutionnaire », *AHRF*, 229, 1977, p. 385-404.

8. Michel Biard, *Missionnaires de la république. Les représentants du peuple en mission, 1793-1795*, Paris, Éditions CTHS, 2002.

9. Annexe 10 : Les principaux orateurs.

Repères chronologiques

Fin de l'Assemblée législative

1792

1792, août

3 août Publication à Paris de la déclaration du duc de Brunswick. Les sections de Paris demandent la déchéance du roi.

4 août A Paris, un comité insurrectionnel tient séance, tandis que la Cour fait venir des Suisses aux Tuileries.

5 août Les Prussiens bombardent Thionville.

6 août Une nouvelle pétition demande la déchéance de Louis XVI.

8 août L'Assemblée refuse de mettre en accusation le roi.

9 août Choudieu interroge l'Assemblée sur les moyens de sauver la patrie. Tocsin pour la levée des sections parisiennes. Dans la nuit, le roi demande l'envoi d'une députation de l'Assemblée auprès de lui.

10 août Constitution de la Commune insurrectionnelle de Paris. Prise des Tuileries, le roi se rend à l'Assemblée avec sa famille. Le serment de périr pour la défense de la liberté et de l'égalité y est prêté par acclamation. Suspension du roi.

11 août Constitution d'un Conseil exécutif où Danton est à la Justice, Roland à l'Intérieur, Clavière aux Finances, Servan à la Guerre, Lebrun aux Affaires étrangères et Monge à la Marine. Les assemblées primaires sont convoquées et la distinction entre citoyens actifs et passifs est supprimée.

12 août Lecointre fait adopter sa proposition que tous les officiers soient nommés par les soldats. La Commune de Paris décide d'envoyer des commissaires dans les départements.

13 août La famille royale est remise à la Commune de Paris pour être logée au Temple. Décrets fixant les lieux de réunion des assemblées électorales pour la Convention nationale.

14 août L'Assemblée décrète que le serment d'être fidèle à la nation et de maintenir la liberté et l'égalité ou de mourir en les défendant doit être prêté par tout citoyen recevant un traitement ou pension de l'État. Mise en vente des biens des émigrés. À Sedan, La Fayette tente vainement de faire marcher ses troupes sur Paris.

15 août L'Assemblée décrète d'effacer le nom du roi de tous les actes officiels. Elle décrète d'arrestation Barnave, Alexandre de Lameth et Dupont, ainsi que les ministres Tarbé, Duportail et Bertrand de Mollville. Le comité de Surveillance est élargi. Règlement adopté concernant le pouvoir exécutif.

16 août Retraite de l'armée du Nord : la France est envahie.

17 août Établissement à Paris d'un Tribunal extraordinaire. Roland nommé ministre de l'Intérieur.

18 août Députation envoyée à la cérémonie funèbre célébrée en mémoire des victimes de la journée du 10 Août. Dumouriez nommé commandant en chef de l'armée du Nord.

19 août La Fayette se livre aux Autrichiens après avoir vainement essayé d'entraîner ses troupes contre Paris. L'Assemblée le décrète d'accusation. Lorsque Camus annonce que 221 députés élus à la Convention nationale se sont fait inscrire, il est chargé de la convoquer.

20 août Lasource fait adopter un décret obligeant les officiers généraux de s'éloigner de leur armée sous peine de détention.

21 août Tout Français âgé de 21 ans pourra voter dans les assemblées primaires devant élire la Convention nationale, mais il faut avoir 25 ans pour être électeur ou député. Servan nommé ministre de la Guerre.

22 août Adoption du projet de décret de Merlet sur la représentation des colonies. Émeutes royalistes en Vendée, en Bretagne et dans le Dauphiné.

23 août Longwy capitule devant les Prussiens.

25 août Décret portant qu'il ne sera rien ajouté, quant à présent, à la législation des colonies. Suppression des droits féodaux dont les titres ne peuvent pas être fournis. Le journaliste royaliste du Rozoi est guillotiné à Paris.

26 août Les prêtres réfractaires doivent demander un passeport et ils ont huit jours pour quitter le département de leur résidence et quinze pour quitter le pays. L'Assemblée législative attribue la nationalité française à un ensemble de personnalités étrangères, dont Paine, Cloots, Washington, ou encore Madison.

27 août Célébration en l'honneur des victimes tombées le 10 août.

28 août Sur la demande de Danton, le Conseil exécutif provisoire envoie des commissaires dans les départements.

30 août Les Prussiens mettent le siège devant Verdun. Roland, ministre de l'Intérieur, demande que la Commune de Paris, issue du 10 août, soit supprimée.

31 août La Commune refuse de s'incliner et l'Assemblée annule son décret de la veille.

1792, septembre

Au cours des premiers jours du mois se tiennent, dans chaque département, les élections des représentants à la Convention nationale. Le nombre de représentants du peuple varie selon les départements, mais les scrutins n'en sont pas moins identiques : les électeurs votent pour chaque siège à pouvoir, avec un ou plusieurs tours, puis recommencent les opérations pour le suivant, jusqu'à atteindre le nombre d'élus prévus, suppléants inclus.

REPÈRES CHRONOLOGIQUES

2 sept. Capitulation de Verdun. Création de la commission des Douze réunie au pouvoir exécutif pour faciliter ses opérations. Annonce des massacres arrivés dans les prisons de Paris et envoi de commissaires de l'Assemblée nationale pour calmer le peuple.

4 sept. Siège de Thionville par les émigrés. Les députés de l'Assemblée législative jurent individuellement de détester jusqu'à la mort les vices des rois et de la royauté.

9 sept. À Versailles, les prisonniers déferés devant la Haute-Cour d'Orléans sont massacrés au cours de leur transfert à Paris.

13 sept. Décret relatif au séquestre des biens des émigrés.

14 sept. Les armées françaises battent en retraite vers Châlons-sur-Marne.

15 sept. Merlin de Thionville propose de rappeler tous les ambassadeurs (motion renvoyée au comité Diplomatique).

16 sept. Décret qui autorise le recensement des blés par les autorités de département, et leur réquisition en cas de besoin pour approvisionner les marchés.

20 sept. Victoire des troupes françaises à Valmy. Établissement de l'état civil. Loi sur le divorce. Dernière séance de l'Assemblée législative. Première réunion officielle de la Convention pour vérifier les pouvoirs des représentants du peuple.

Convention nationale

21 sept. Première séance de la Convention, dans la salle du Manège. Abolition de la royauté. Les troupes françaises pénètrent en Savoie.

22 sept. Premier jour de la République française d'après le calendrier républicain adopté l'année suivante ; ce 22 septembre, en effet, les députés ont décidé de dater « dorénavant » les actes publics de « l'an 1^{er} de la république française ». La Convention envoie en mission six de ses membres, les premiers des « missionnaires de la République ».

24-29 sept. Début du siège de Lille par les Autrichiens.

29 sept. Les troupes françaises pénètrent dans le comté de Nice.

1792, octobre

5 oct. Les troupes françaises entrent à Worms.

8 oct. À la Convention, Buzot accuse la Commune de Paris de susciter des troubles et demande la création d'une garde tirée des départements pour protéger l'Assemblée. Les Autrichiens lèvent le siège de Lille.

9 oct. Décret ordonnant que tout émigré pris les armes à la main ou ayant déjà servi contre la France soit jugé par une commission militaire et exécuté sous vingt-quatre heures.

10 oct. Brissot, représentant girondin, est exclu du club des Jacobins. Décret ordonnant la conservation pour la Nation des bibliothèques, collections et objets d'Art.

14-19 oct. Les Prussiens évacuent Verdun et Longwy.

21 oct. Les troupes françaises entrent à Mayence. Deux jours plus tard, Georg Forster y fonde une société de Jacobins.

23 oct. Décret bannissant à perpétuité les émigrés et les punissant de mort s'ils rentrent en France, y compris sans armes.

27 oct. Le général Dumouriez, à la tête des troupes françaises, entre en Belgique.

29 – Violent discours à la Convention du représentant girondin Louvet contre Maximilien Robespierre, qui y répond lors de la séance du 5 novembre.

1792, novembre

6 nov. Victoire française à Jemmapes.

10 nov. Nouveau décret sur les émigrés, modifiant celui du 23 octobre, qui donne à tout émigré rentré quinze jours pour quitter la France sous peine de mort.

11 nov. Plusieurs artistes demandent à la Convention l'abolition des académies de peinture, sculpture et architecture.

13 nov. Début des débats à la Convention sur le procès du roi. Discours de Saint-Just, pour qui Louis XVI doit « être jugé en ennemi » et exécuté.

14 nov. Les troupes françaises entrent à Bruxelles.

18 nov. La Convention envoie dans « le pays de Nice » trois commissaires pris en son sein (Collot d'Herbois, Goupilleau de Fontenay et Lasource).

19 nov. Déclaration de la Convention accordant, au nom de la nation française, « fraternité et secours à tous les peuples qui voudront recouvrer leur liberté ».

20 nov. Découverte aux Tuileries de l'« armoire de fer ».

27 nov. La Convention accepte la « réunion » de la Savoie à la République française et décrète qu'elle formera un 84^e département, nommé le Mont-Blanc. Deux jours plus tard, elle y envoie quatre commissaires choisis en son sein, pour y organiser ce nouveau département (Grégoire, Hérault de Séchelles, Jagot et Simond).

28-30 nov. Entrée des troupes françaises à Liège et à Anvers.

1792, décembre

5 déc. Décret qui porte la peine de mort contre quiconque exporterait des grains hors de France.

10 déc. La Convention entend lecture du rapport de Robert Lindet, au nom de la commission des vingt et un, sur « les crimes imputés à Louis XVI ».

11 déc. Première comparution de Louis XVI devant la Convention qui le juge.

15 déc. Cambon présente un rapport sur la conduite des généraux français dans les pays occupés par les armées de la République.

17 déc. Vifs échanges à la Convention entre Girondins et Montagnards sur un projet des premiers visant à contraindre à l'exil les membres de « la famille des Bourbon-Capet », hors ceux prisonniers au Temple. Philippe Égalité, ci-devant duc d'Orléans, siégeant à la Montagne, est visé par ce projet, aussi les Montagnards plaident-ils l'inviolabilité de la représentation nationale et obtiennent l'abandon

A

ALARD, Pierre

HAUTE-GARONNE

Ou Allard.

Né le 18 octobre 1745 à Montesquieu Volvestre (Haute-Garonne); décédé le 16 juillet 1826 au même lieu.

Fils de Jean François A., marchand, et de Marie Delbès mariés le 16 juillet 1743 à Montesquieu Volvestre. Son père est marchand facturier et consul en 1754. Il a huit frères et sœurs: Étienne (1744), Jean Germain (1750), Paule (1752), Marie Gabrielle (1754), Michelle Gabrielle (1758) et Charlotte (1761).

Il épouse Marianne Teulade le 26 avril 1785 en la paroisse de la Daurade, à Toulouse. Elle décède le 19 fructidor an XII (6 septembre 1804). Ils ont quatre enfants: Jean François Marie Gabrielle (10 février 1786), Jean Marie Étienne Félix (3 août 1788), Augustin Germain Marie (14 octobre 1790) et Alix André Fabien Théodore Victor (21 août 1793).

Parcours avant 1789

Il est négociant-propriétaire.

Parcours 1789-1792

En 1789, il devient commissaire national du district de Rieux. Puis, en octobre 1790, il est élu maire de Montesquieu, et exerce cette fonction jusqu'en mai 1792.

Parcours 1792-1795

1. Élu le 9 septembre 1792, 2^e suppléant sur 4, avec 374 voix sur 556. Il est admis à siéger le 16 thermidor an II (3 août 1794), en remplacement de Julien, après que Dario, le premier suppléant, mis en arrestation par le représentant en mission Dartigoeyte, a été refusé le 23 prairial (11 juin). Dario est condamné à mort et guillotiné le 11 messidor (29 juin).

2. Montagne (DM).

3. Suppléant au comité de Commerce (18 brumaire an III [8 novembre 1794]).

6. 6 interventions. Il prend la parole pour la première fois lorsqu'il opine sur l'accusation contre Carrier, puis surtout il tente, en vain, de se justifier lorsqu'un décret d'arrestation est demandé contre lui le 13 prairial an III (1^{er} juin 1795).

7. Accusation contre Carrier: O.

9. Le 27 frimaire an II (17 décembre 1793), un décret d'arrestation est pris contre lui, mais il est suspendu le lendemain sur proposition de Vadier. De nouvelles accusations sont portées à la séance du 5 ventôse an II (23 février 1794) par une députation de la commune de Saint-Gaudens (Ariège). Le 16 thermidor (3 août), un long rapport de Dubarran, au nom du comité de Sûreté générale, l'innocente et il est admis à siéger. Dubarran conclut ainsi son plaidoyer, qui résume bien son cas: « depuis l'aurore de la révolution, Alard s'est déclaré pour elle; il a fait la guerre aux aristocrates, et les aristocrates le dénoncent; il a bravé les poignards des fédéralistes, et il est en butte à leur vengeance; il a démasqué des prêtres fanatiques, et ceux-ci ont voulu l'immoler: mais il a répandu l'instruction parmi le peuple; il a soutenu les patriotes: ce sont aussi les patriotes qui vous parlent pour lui ».

Le 12 germinal an III (1^{er} avril 1795), Alard signe la demande d'appel nominal, avec 49 autres représentants, « derniers Montagnards » ensuite visés par des décrets d'arrestation en germinal et prairial, et pour certains en thermidor. Lui-même est décrété d'arrestation le 13 prairial (1^{er} juin). Les mêmes accusations sont ressorties contre lui, notamment celles venues de Saint-Girons, à ceci près que cette fois certains de ses collègues s'empressent de souligner qu'il a été défendu par Vadier et Dubarran, tous deux eux aussi proscrits (le premier le 12 germinal, le second le 9 prairial). Il est amnistié par la loi du 4 brumaire an IV (25 octobre 1795).

Parcours après la Convention

Il retourne dans sa ville natale. On ne lui connaît aucun engagement politique ultérieur.

Sources AN, D III 343-344. — AD Haute-Garonne, 1L360/54, 1L360/55, 1L360/60, 1L716 (10), 1L511 (21).

Pascal Dupuy, avec le concours de Justine Bodnar

ALBERT, Jean Bernard

HAUT-RHIN

Dit Albert l'Ainé, le Grand ou le Noir.

Né le 2 octobre 1739 à Bouzonville (Moselle); décédé le 15 juillet 1807 sur la route de Paris.

Fils de Jean Étienne A. (1719-30 mars 1802), avocat à la cour souveraine de Lorraine, bailli de Bouzonville, notaire, procureur au bailliage de Bouzonville et conseiller de l'hôtel de ville, et Anne Marie Flosse, fille de Goeury F., greffier de la prévôté de Boulay, mariés à Boulay

(Moselle) le 26 février 1737. Le couple a eu quatorze enfants dont Hubert A. (2 janvier 1747-septembre 1795), prêtre du diocèse de Metz, assermenté en 1791, se fixe comme cultivateur à Kintzheim en décembre 1793; Mathias A. (1751), curé constitutionnel de Coume, renonce à ses fonctions sacerdotales le 23 janvier 1794; Jean Guillaume A. (1754-1825), curé de Flétrange, vicaire épiscopal du Haut-Rhin, officier d'état-civil de Flétrange, se marie le 17 germinal an II (6 avril 1794) avec Jeanne Thérèse Rémy, fille de Nicolas R., ancien lieutenant de grenadiers des gardes de Lorraine; Jean Étienne A. (1756-1820), dit le Petit ou le Rouge, avocat à Colmar (1789), secrétaire des biens nationaux du département du Haut-Rhin (1790) mais démissionne le 27 janvier 1791, receveur des enregistrements à Saverne (1791), juge au tribunal du district de Colmar (1792) puis de celui de Sélestat (1793), juge au tribunal criminel du Bas-Rhin, député du Bas-Rhin au Conseil des Cinq-Cents, maintenu au Corps législatif jusqu'en 1799; Marie Marguerite A. (1757), épouse de Jacques Husson, ancien curé de Doncourt; Pierre A. (1759-1807), avocat au conseil souverain d'Alsace jusqu'en 1790, se marie avec Marie Ursule de Peyerhimhoff, fille du greffier du syndic de Kaysersberg, receveur des domaines et contrôleur des droits d'enregistrement à Ammerschwih, acquéreur du château de Kientsheim le 29 décembre 1793; Philippe Charles A. (1761), prêtre en septembre 1787, assermenté en 1791, officier public de Jouaville (1794), se marie.

Il se marie, à Colmar le 26 mai 1767, avec Marie Élisabeth Papigny (?-1829), fille de Claude Ogier P., avocat au conseil souverain d'Alsace et conseiller au magistrat de Colmar. Ils ont cinq enfants, dont Marie Anne (?-1833), épouse de François Joseph Boecklin de Boecklinsau; Jacques Louis (1770); Jean Bernard; Marie Françoise Élisabeth (1772-1825), épouse de Louis Bernard Antoine d'Agon de Lacontrie, avocat au conseil souverain d'Alsace (mariage célébré le 5 février 1794 à Colmar).

Parcours avant 1789

Après des études de droit à l'université protestante de Strasbourg, il devient avocat au Conseil souverain d'Alsace à Colmar en 1765. Le 7 mars 1770, il est notaire royal au Conseil supérieur d'Alsace puis secrétaire du roi en la chancellerie près du Conseil souverain d'Alsace le 7 mars 1780. En 1784, il est membre de la chambre royale des consultations.

Parcours 1789-1792

Le 2 avril 1789, il est élu député suppléant aux États Généraux par le tiers état du district de Colmar-Schlesdadt. Le 5 octobre suivant, il est nommé secrétaire de la chambre de police à Strasbourg. En 1790, il s'engage plus encore dans la vie politique en devenant procureur de la commune de Colmar (mars 1790) puis procureur syndic du district de Colmar (22 août 1790). Il est membre de la société des Amis de la Constitution de Strasbourg (31 mars 1790). Après le décès d'Hermann (27 octobre 1790), il assume la suppléance à l'Assemblée Constituante, où il intègre en mai 1791 le comité d'Aliénation des domaines nationaux. Revenu en Alsace, il est commissaire au triage des papiers communs aux deux départements (2 janvier-17 février 1792).

Parcours 1792-1795

1. Élu le 6 septembre 1792, sixième député avec 274 voix sur 391. Il est enregistré au secrétariat de la Convention le 22 septembre.

2. Plaine.
3. Suppléant au comité des Assignats, Monnaies, ordinaire et extraordinaire des Finances (10 octobre 1792).
4. Chargé, avec Reubell, de traduire en français une lettre de Luc-kner (25 septembre 1792); membre de la députation de vingt-quatre députés assistant à la fête civique célébrée en mémoire du succès des armées de la République (14 octobre 1792).
5. Envoyé dans l'Aube et la Marne pour assurer l'ordre et le maintien des lois (par décret du 26 nivôse an III [15 janvier 1795], retour 14 prairial an III [2 juin 1795]). Durant sa mission, il libère les aristocrates, emprisonne les patriotes et rétablit le culte catholique. Il épure les comités révolutionnaires de l'Aube et de la Marne (24 ventôse an III [14 mars 1795]), réorganise le tribunal de Nogent (29 ventôse an III [19 mars 1795]); propose de rétablir le culte catholique (20 germinal an III [9 avril 1795]); réorganise les autorités départementales (29 germinal an III [18 avril 1795]); ordonne une surveillance des prêtres non sermentés mis en liberté (30 germinal an III [19 avril 1795]); réorganise la garde nationale (5 floréal an III [24 avril 1795]); épure la société populaire de Nogent-sur-Seine (5 floréal an III [24 avril 1795]); ordonne la libération de prêtres réfractaires âgés emprisonnés et la levée des séquestres sur leurs biens (14 floréal an III [3 mai 1795]).
6. 8 interventions, toutes lors de votes par appel nominal et sans jamais motiver son choix, ce qui le range parmi les représentants qui ne prennent presque jamais la parole.
7. Procès de Louis XVI: O-O-DB-O; accusation contre Marat: O; rapport du décret cassant la commission des Douze: O; accusation contre Carrier: O.
8. Société des Jacobins (6 nivôse an II [26 décembre 1793]).

Parcours après la Convention

Réélu au Conseil des Cinq-Cents, où il siège jusqu'au 1^{er} prairial an V (20 mai 1797). Le 20 fructidor an V (6 septembre 1797), il est juge au tribunal de Cassation, en remplacement de Joseph Coffinhal. Il est élu au Conseil des Anciens par le département de la Seine le 23 germinal an VI (12 avril 1798). S'opposant au coup d'État du 18 Brumaire, il doit se retirer de la vie politique et retourne en Alsace. Lors d'un voyage à Paris, en 1807, il se suicide à la suite de spéculations malheureuses.

Patrimoine

En 1795, il se porte acquéreur d'une propriété près de Paris. En 1807, il possède également un immeuble à Paris.

Principales publications

Précis de la cause de Jean Bernard Albert, avocat au conseil souverain d'Alsace, contre les prieurs et religieux prémontés du monastère d'Etival, 1781. [avec son collègue Dubois] *Aux citoyens du Haut-Rhin, leurs commettants*, Paris, Imprimerie nationale, janvier 1793.

Compte rendu en exécution du décret du 21 nivôse an III, Paris, Imprimerie nationale, an III.

Sources AN, C II 2, V1 452. — AD Moselle, 9NUM/100ED/G5. — AD Haut-Rhin, L2211.

BAILLY, Edme Louis Barthélémy

SEINE-ET-MARNE

Ou Bailly de Juilly.

Né le 16 octobre 1760 à Saint-Phal (Aube) ; mort le 26 juillet 1819 à Paris, 10^e arrondissement ancien.

Fils d'Edme Barthélémy B., laboureur puis procureur à Saint-Phal, et d'Edmée Aubron.

Il épouse Agathe Cormery. Le couple a trois enfants : Thérèse Sophie ; Justine Louise née à Paris le 19 thermidor an VI, qui épouse Achille Louis Guillaume Bernier, notaire à Dammartin-en-Goële et fils de Louis François B., cultivateur, ancien député de l'Oise à la Législative ; Armand Louis, né à Paris le 1^{er} vendémiaire an VIII, qui devient notaire à Dammartin.

Parcours avant 1789

Il fait ses études au collège de Juilly, proche de Dammartin-en-Goële (Seine-et-Marne). Le 24 octobre 1778, il entre dans la congrégation de l'Oratoire à l'institution de Paris.

À partir d'octobre 1779, il enseigne les humanités en classe de 4^e et en classe de rhétorique au collège de Juilly. Puis, à partir de 1786, il enseigne au collège de Tours, avant de revenir enseigner au collège de Juilly en 1788.

Parcours 1789-1792

En 1790, il se trouve porté dans le dernier ordre des collèges et maisons de l'Oratoire comme y continuant ses fonctions dans l'Instruction publique.

En 1791, il quitte l'ordre des Oratoriens pour devenir avocat.

Il est élu député suppléant à la Législative, puis membre du conseil général du département de Seine-et-Marne en septembre 1791. Il devient un des trois membres du comité formé en août 1792, au sein de ce conseil général, pour s'occuper exclusivement des affaires militaires. Il est par ailleurs commissaire vérificateur pour la liquidation des comptes de l'ancienne province d'Île-de-France.

Parcours 1792-1795

1. Élu le 6 septembre 1792, deuxième député, au premier tour, avec 259 voix sur 349. Il est enregistré au secrétariat de la Convention le 20 septembre.

2. Plaine.

3. Membre du comité de Sûreté générale (15 messidor an II [3 juillet 1795]) et suppléant au comité des Secours publics (18 octobre 1792) ; membre du comité d'Instruction publique et du comité des Finances (3 pluviôse an II [22 janvier 1794]) ; élu pour compléter le comité des Secours publics (18 fructidor an II [4 septembre 1794]).

4. Membre de la commission des Vingt-Quatre, chargée de l'inventaire des documents du comité de surveillance de la Commune de Paris, le 1^{er} octobre 1793 ; désigné comme l'un des quatre députés chargés d'assister à la fête civique organisée par la commune de Brutus (ci-devant Ris), en l'honneur des victimes de la liberté et des braves frères morts en combattant les tyrans, le 5 décembre 1793. Membre de la commission chargée de la levée des scellés et de la vérification

des papiers « du traître Robespierre et de ses complices » (2^e jour des sans-culottides an II [18 septembre 1794]). Secrétaire de la Convention en thermidor et fructidor an II ; puis le 16 prairial an III (4 juin 1795). Il fait aussi fonction de président le 3 messidor an III (21 juin 1795).

5. Envoyé en mission par décret du 27 brumaire an III (17 novembre 1794) dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin, des Vosges, du Jura et du Mont-Terrible.

Le 24 frimaire an III (14 décembre 1794) il proclame à l'adresse des citoyens des Vosges que « le règne de la terreur n'est plus » et, par un arrêté du 9 nivôse an III (29 décembre 1794), valable pour tout le département des Vosges, il autorise les prêtres qui ont manifesté un attachement constant à la Révolution à rester dans leurs communes. À Strasbourg, il épure les autorités constituées et la société populaire, déclare de nouveau le 18 nivôse an III (7 janvier 1795) que « le règne de la terreur n'est plus » et favorise la rentrée des émigrés et des prêtres réfractaires. Il est dénoncé par les Jacobins de Strasbourg en raison de sa modération. Le 23 ventôse an III (13 mars 1795), Noël Pointe écrit qu'il vient de partir pour le Jura. Il revient à Paris le 12 prairial an III (31 mai 1795).

6. 21 interventions, dont quelques rapports présentés à propos de pétitions (sur celle d'un médecin des pauvres, le 3 pluviôse an II [22 janvier 1794] ; sur la pétition d'un ancien militaire qui réclame des secours, le 7 brumaire an III [28 octobre 1794]). Il donne son opinion sur le jugement du « dernier roi des Français », se déclare en faveur de l'emprisonnement puis du bannissement à la paix et propose en ce sens un décret de 13 articles, le 7 janvier 1793.

Outre ses votes lors des appels nominaux, il intervient sur des questions très diverses ainsi parfois que sur certaines accusations portées contre d'autres représentants ou ministres. Ainsi, le 8 thermidor an III (26 juillet 1795), il répond à Boissy d'Anglas qui lui demande pourquoi le comité de Sûreté générale n'a pas fait de rapport sur la mise en jugement de Pache et de Bouchotte par le tribunal criminel d'Eure-et-Loir ; et, le 19 thermidor an III (6 août 1795), il défend le représentant en mission Chambon contre les accusations de Goupilleau qu'il juge exagérées.

Il dénonce la Montagne, le 17 thermidor an III (4 août 1795). Enfin, plusieurs de ses prises de parole concernent les prêtres réfractaires : le 19 fructidor an III (5 septembre 1795), il expose les mesures élaborées contre les prêtres réfractaires par les comités de Législation et de Sûreté générale réunis, et justifie leur souhait de ne pas prendre une mesure générale à leur encontre ; puis, le 19 fructidor an III (5 septembre 1795), il justifie de nouveau le fait qu'il ne soit pas pris une mesure générale à l'encontre des prêtres réfractaires.

Il demande un congé de deux décades pour affaires de famille, le 2 germinal an II (22 mars 1794).

7. Procès de Louis XVI : O-O-DB-O ; accusation contre Marat : O ; accusation contre Carrier : O.

Parcours après la Convention

Passé au Conseil des Cinq-Cents, il y est réélu le 21 floréal an VI (10 mai 1798), est élu au Conseil des Cinq-Cents par l'assemblée mère siégeant à Melun au lieu de réunion de l'administration centrale. Membre du club de Clichy, il est inscrit sur la liste des déportés après

le coup d'État du 18 fructidor an V, puis rayé de cette liste car Malès prétend qu'il fut prêtre assermenté et qu'il s'est déprêtrisé et marié. Le 28 germinal an VII (17 avril 1799), il est de nouveau réélu au Conseil des Cinq-Cents où l'un de ses collègues, Gauran, l'aurait accusé d'être royaliste et taxé de lâcheté.

Après le 18 Brumaire, il est nommé préfet du Lot le 11 ventôse an VIII (2 mars 1800), fonction qu'il occupe jusqu'au 9 décembre 1813. En l'an IX, des notes le décrivent comme s'entourant d'ennemis de la République. Cependant, un rapport du 12 août 1811 affirme qu'il n'a jamais donné lieu à des plaintes ou des réclamations, et l'estime honnête homme, sans ambitions, occupé essentiellement à se faire aimer dans le pays qu'il administre, ce qui rend précisément son administration faible et incertaine. Depuis peu, poursuit le même rapport, le ministre de la Guerre le signale comme n'ayant fait connaître que tardivement les abus en matière de conscription.

Le 9 décembre 1813, un décret de Napoléon l'appelle à d'autres fonctions, mais en réalité il quitte son poste à la suite d'ennuis administratifs dus aux bureaux de la préfecture. Le 16 décembre suivant, il se plaint d'avoir été victime de dénonciations calomnieuses.

Bien qu'en mai 1814 il se présente comme « victime d'un gouvernement oppresseur » et demande une place, il est révoqué. Lors des Cent-Jours, il réclame une préfecture, de préférence celle de Toulouse ou celle de Montauban, en prétendant qu'il a été persécuté par le gouvernement royal, duquel il sollicite une pension le 18 septembre 1816.

Il vit alors en Seine-et-Marne dans le canton de Dammartin-en-Goële. D'autres sources prétendent qu'il se retire en Normandie. En février 1819, il sollicite d'être entendu par trois personnes du ministère pour répondre aux inculpations dont il a été l'objet et qui lui auraient fait perdre sa place.

Il meurt d'une chute lors d'un accident de diligence.

Honneurs et titres

Membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de Meaux, fondée le 29 floréal an VI (18 mai 1798).

Le 25 prairial an XII (14 juin 1804), il obtient la croix de la Légion d'honneur et en devient officier le 29 juillet 1808.

Le 30 septembre 1811, il est fait baron d'Empire.

Patrimoine

Il dispose de 20 000 francs de revenu selon un rapport du 12 août 1811 sur son action à la tête de la préfecture du Lot.

Principales publications

Opinion de L. Bailly [...] sur le jugement du dernier roi des Français (janvier 1793), Paris, Imprimerie nationale, s.d.

Compte rendu [...] par Bailly, représentant du peuple, envoyé en mission, le 27 brumaire an III, dans les départements du Haut et Bas-Rhin, Mont-Terrible, Jura et des Vosges, et revenu à Paris le 12 prairial. Imprimé par ordre de la Convention nationale, 1er brumaire an IV, Paris, Imprimerie nationale, brumaire an IV.

Sources AN, C II 2, C 352, D§1 8, D* XXXVc 8, D* XXXVc 10, F1b I 156 2, AF II 146 B. — Base Léonore, LH/94/3. — AD Seine-et-Marne, L 125, Fonds Lhuillier.

Bibliographie Théophile Lhuillier, *Le département de Seine-et-Marne à la Convention*, Paris, Charavay frères, 1885. — Jean René Suratteau, *Les élections de l'an VI et le coup d'État du 22 floréal (11 mai 1798), étude documentaire, statistique et analytique, essai d'interprétation*, Paris, Les Belles lettres, 1971.

Annie Crépin

BALIVET, Claude François

HAUTE-SAÔNE

Né le 14 novembre 1754 à Gray (Haute-Saône) ; décédé le 29 avril 1813 à Fresne-Saint-Mamès (Haute-Saône).

Fils de Louis B., né et décédé à Gray (1722-1797), conseiller du roi, président des gabelles au bailliage de Gray, et de Claude Françoise Aubertot, née et décédée à Gray (1720-1790). Il a au moins trois sœurs, nées à Gray : Henriette (1742-?), Claudine (1743-1746), Jeanne-Françoise (1750-?).

Il épouse, le 13 octobre 1789 à Gray, Anne Marie Villequez (ou Vuillequey), née à Bucey-les-Gy (Haute-Saône) en 1764 et décédée à Gray en 1829, fille de Pierre V., bachelier en droit et de Cécile Guillot.

Sans postérité.

Parcours avant 1789

Après avoir été admis à l'examen public du droit français, à l'université de Besançon, le 21 décembre 1774, il devient avocat au bailliage de Gray. Il est par ailleurs officier de justices seigneuriales.

Parcours 1789-1792

Il est procureur syndic du district de Gray (17 juin 1790 – septembre 1792).

Admis à la Société des amis de la Constitution de Gray le 25 avril 1791.

Parcours 1792-1795

1. Élu le 5 septembre 1792, cinquième député, au troisième tour, avec 246 voix sur 397. Il est enregistré au secrétariat de la Convention le 23 septembre.

2. Plaine, mais après Thermidor, avec ses collègues Dornier, Gourdan et Siblot, il multiplie les démarches en faveur des « terroristes » de Haute-Saône victimes de la répression menée par le représentant Saladin (floréal-messidor an III [avril-juillet 1795]), démarches qui aboutissent au rappel de Saladin.

3. Suppléant au comité des Finances (17 fructidor an II [3 septembre 1794]) et membre du comité des Secours publics (20 ventôse an III [10 mars 1795] et 19 messidor an III [7 juillet 1795]).

4. Membre de la députation à la fête civique en l'honneur des succès des armées de la République (14 octobre 1792).

6. 8 interventions, dont 7 votes à des appels nominaux et une brève intervention, le 31 mars 1793 pour faire décréter que la ville de Gray a bien mérité de la patrie.

7. Procès de Louis XVI : O-N-DB-O ; accusation contre Marat : O ;

(6 pluviôse). La Hollande semble se libérer, régénérant et ses municipalités, et ses États provinciaux, en éliminant « les hommes que le despotisme prussien y avait établis contre la volonté nationale et par la force des armes » et en les remplaçant sans violence ni tumulte « par des patriotes énergiques et prudents » antérieurement en place. Là sont les ferments « d'une union solide et inaltérable » avec la France, qui commence par une demande de l'occupant aux États généraux de Hollande pour l'approvisionnement des troupes en grains et en fourrages, en habits et en souliers, notamment trouvés dans des magasins abandonnés par les Anglais. Respectant leur neutralité, les navires américains et danois ont refusé d'embarquer à leur bord les émigrés (28 pluviôse [16 février]).

À Luxembourg, il contribue à la plantation d'un arbre de la liberté surmonté d'un drapeau tricolore, conduisant un cortège festif, à cheval avec son collègue Merlin de Thionville et les généraux; la cérémonie, forte de ses discours, est entrecoupée de salves d'artillerie et d'une parade militaire, et poursuivie le soir par des divertissements auxquels assistent en nombre des « citoyennes » (7 messidor an III [25 juin]). Il participe à un conseil de guerre avec Jourdan et Kléber, observant les préparatifs des Autrichiens et la fuite vers la Westphalie des habitants de la rive droite du Rhin (21 fructidor [7 septembre]). Il envoie des procès-verbaux d'une acceptation unanime de la nouvelle Constitution par la garnison de Trèves et par les employés travaillant pour l'armée (30 fructidor [16 septembre]).

Lors de sa dernière mission, à l'armée de Sambre-et-Meuse, il annonce que l'ennemi a abandonné la rive droite du Mein, que les Français de Kléber cernent Mayence et s'avancent vers Cassel. Avec le regard de l'intendant, il conclut : « Le pays que nous occupons dépend de la maison de Nassau; il paraît fertile et susceptible de nous fournir de grandes ressources » (7 vendémiaire an IV [29 septembre 1795]). Cependant, les avant-postes français sont sous le feu de l'ennemi tandis que le siège de Mayence s'éternise : déserteurs et anciens prisonniers du côté autrichien disent que la ville est approvisionnée pour six semaines ou deux mois, mais « qu'on y manque particulièrement de bois » (12 vendémiaire [4 octobre]). Des tentatives de sortie, voire la prise temporaire d'un poste, sont contrées par Championnet (25 vendémiaire [17 octobre]).

Dans toutes ces adresses, le contexte purement français est rarement évoqué, sinon pour assurer, alors que Paris subit la tentative de coup de force royaliste du 13 vendémiaire an IV (5 octobre), que l'armée de Sambre-et-Meuse est prête à tout moment à marcher vers la capitale pour protéger la députation nationale (14 vendémiaire [6 octobre]).

7. Accusation contre Carrier : en mission.

Parcours après la Convention

Joubert est autorisé par la loi du 23 fructidor an III (9 septembre 1795) à exercer des fonctions de commissaire des guerres au quartier-général de l'armée de Sambre-et-Meuse. Le 26 frimaire an IV (17 décembre 1796), il est nommé commissaire du Directoire près l'administration centrale du département de l'Hérault, puis, le 27 brumaire an VI (17 novembre 1797), il redevient commissaire ordonnateur à l'armée de Sambre-et-Meuse.

Le 25 germinal an VI (14 avril 1798), le département de l'Hérault l'envoie cependant siéger au Conseil des Cinq-Cents à partir du 1^{er} prairial (20 mai); il est proche des néojacobins les plus modérés de

la commission des Onze à laquelle il participe. Il y attaque le droit de marque sur les étoffes, est rapporteur des dépenses du ministère de la Guerre pour l'an VII, vote l'établissement de l'impôt sur le sel, et devient secrétaire du Conseil. Il parle sur diverses questions militaires et financières touchant au personnel de l'armée, aux dispenses de service militaire, à la délivrance des congés, à la garde du Corps législatif, aux soldes des retraités, aux écoles primaires, à un emprunt d'État de 100 millions (auquel il est opposé), etc.

Il est exclu du Corps législatif le lendemain du 18 Brumaire, auquel il refuse de se rallier. Toutefois, il ne tarde pas à adhérer au nouvel ordre des choses, et écrit aux consuls pour les assurer que sans ce gouvernement règnerait « la plus déplorable confusion, parce que les citoyens à la tête des affaires de l'État offraient aux républicains une garantie irrécusable ». Il est nommé, le 23 frimaire an VIII (13 décembre 1799), président du conseil de guerre établi à Valence pour examiner la conduite des militaires qui ont rendu des places fortes de l'Italie.

Commissaire ordonnateur des guerres à Nantes, il rejoint l'armée d'Italie à partir de 1802, puis est promu commissaire ordonnateur en chef à Trévise, en 1803. Le 26 brumaire an XIII (17 novembre 1804), alors à Milan, il écrit au maréchal Jourdan pour solliciter son appui afin d'obtenir une promotion dans la Légion d'honneur : « Placé auprès de vous comme commissaire du gouvernement pendant deux campagnes, j'ai le bonheur de vous suivre, de partager quelques-uns de vos dangers et de me concilier votre estime et celle de vos généraux sous vos ordres ». Il fait la campagne d'Italie de 1806 dans les États romains et en Toscane, puis s'occupe pendant deux ans de la liquidation des comptes. Au service du vice-roi Eugène en 1809, il quitte les sentiers de la guerre, laissés à l'un de ses collègues, pour occuper le poste d'intendant des anciennes provinces autrichiennes de Trieste et de Gorizia, avant que la constitution définitive des Provinces Illyriennes ne le renvoie à ses premières amours.

En février 1812, il rejoint la Grande Armée pour la campagne de Russie, à la suite d'Eugène de Beauharnais. Il est blessé le 24 octobre 1812 de trois coups de lance au cours de la très violente bataille de Maloïaroslavets, région prospère jusque-là épargnée par la guerre où Napoléon, sur le chemin du retour, espère justement trouver du ravitaillement. Joubert meurt moins de deux mois plus tard, en pleine débâcle; son corps n'a jamais été retrouvé.

Honneurs et titres

Le 28 mars 1804, Joubert est fait chevalier de la Légion d'honneur. Il sollicite à partir de 1806 Napoléon et le prince Eugène pour passer officier, en vain, faute de places vacantes selon Duroc, Grand Maréchal du Palais (alors que la promesse lui est faite par l'empereur lors de son couronnement comme roi d'Italie – il a aussi promis à Joubert de lui décerner la décoration de la Couronne de fer, sans suite là non plus...).

Publications

Outre plusieurs rapports et opinions imprimés sous le Directoire.

Essai sur la force publique, ou Recherches sur les bases d'un recensement conforme aux principes de la justice appliquées à l'organisation de la section armée de Beaurepaire et applicables à la République entière. Rapport fait à l'assemblée permanente de la section de Beaurepaire le 18 novembre 1792 par Joubert, Paris, Imprimerie Chardon, 1792.

Réflexions sur le projet de contribution en nature, prairial an III, Paris, Imprimerie nationale, 1795.

Opinion de Joubert sur le projet de résolution présenté par la commission d'instruction publique sur l'organisation des écoles primaires, séance du 28 nivôse an VII, Paris, Imprimerie nationale, 1799.

Réflexions de Joubert sur le système des masses, prononcées dans la séance du 17 pluviôse an VII, Paris, Imprimerie nationale, 1799.

Observations des citoyens Joubert et Curée sur le procès-verbal de l'assemblée électorale du département de l'Hérault, 29 floréal an VII, Paris, Imprimerie Hacquart, 1799.

Sources AN, C 352. — Base Léonore, LH/1378/16.

Bibliographie MR, 530. — Jacques-Olivier Boudon, *Napoléon et la campagne de Russie*. 1812, Paris, Armand Colin, 2012. — Bernard Gainot, *1799, un nouveau jacobinisme ?*, Paris, CTHS, 2001. — Jean Sagnes « Les députés de l'Hérault aux assemblées révolutionnaires (1789-1799) », *Études sur l'Hérault*, 1991-1992, p. 141-166.

Philippe Bourdin

JOUENNE, Ambroise Thomas François

CALVADOS

Ou Jouenne-Longchamp.

Né le 30 novembre 1761 à Beuvron (Calvados) ; mort le 29 février 1828 à Bruxelles.

Fils de Nicolas J. et Marie Madeleine Jacqueline Hamelin.

Il épouse l'artiste Victoire Adélaïde Boessey, fille de Pierre Nicolas B. et Marie Marguerite Françoise Thorel, le 29 germinal an IX (19 avril 1801) à Paris.

Parcours avant 1789

Il est médecin à Lisieux.

Parcours 1789-1792

Il est officier municipal de Lisieux en 1791.

Parcours 1792-1795

1. Élu le 7 septembre 1792, neuvième des treize députés du Calvados, au troisième tour, avec 365 voix sur 618. Il est enregistré au secrétariat de la Convention le 20 septembre.

2. Plaine.

3. Membre du comité de Sûreté générale (9 janvier 1793), du comité des Secours publics (2 juillet 1793 puis 18 fructidor an II [4 septembre 1794]).

6. 11 interventions, dont sept pour des votes par appel nominal, ce qui le range parmi les représentants les plus silencieux. En-dehors de ces votes, il ne prend jamais la parole en 1792 et 1793, puis il se tait entre le 28 mai 1793 (vote sur la commission des Douze) et le 15 brumaire an III (5 novembre 1794), où il rapporte sur des secours attribués à une veuve dont le fils a été massacré par les « féroces Autrichiens ». Le 16 nivôse an III (5 janvier 1795), il présente un rapport sur l'organisation d'établissements en faveur des sourds et muets.

7. Procès de Louis XVI : O-O-M-N ; accusation contre Marat : O ; rapport du décret cassant la commission des Douze : O ; accusation contre Carrier : O.

Parcours après la Convention

Élu au Conseil des Cinq-Cents, classé dans le Calvados (jusqu'au 1^{er} prairial an V [20 mai 1797]), il y présente notamment un rapport sur l'organisation des établissements des sourds-muets, sujet auquel il a déjà consacré un premier rapport présenté à la Convention le 16 nivôse an III (5 janvier 1795). Il est par ailleurs nommé membre de l'administration des Hospices civils de Paris. Il revient ensuite au Conseil des Cinq-Cents (1^{er} prairial an VI [20 mai 1798] jusqu'au 18 Brumaire an VIII [9 novembre 1799]). Nommé membre de la commission pour la radiation de la liste des émigrés (novembre 1799). Il reprend la médecine à Lisieux, puis exerce comme entreposeur des tabacs à Nivelles (Belgique). Exilé comme régicide, il finit sa vie à Bruxelles où il exerce comme médecin après 1816.

Principales publications

Opinion de Jouenne-Longchamp, député du Calvados, sur le jugement de Louis Capet, Paris, Imprimerie nationale, 1793.

Rapport fait par Jouenne, au nom d'une commission spéciale, sur les messages du Directoire exécutif relatifs aux hospices civils. Séance du 9 ventôse an VII, Paris, Imprimerie nationale, an VII.

Opinion de Jouenne, député du Calvados, sur la question de savoir : par qui la réduction aux deux tiers des membres de la Convention doit être faite ? prononcée dans la séance du 4 fructidor, l'an III. Imprimée par ordre de la Convention nationale, Paris, Imprimerie nationale, fructidor an III (1795).

Rapport et projet de décret, sur l'organisation définitive des deux établissements fondés à Paris & à Bordeaux pour les sourds & muets, présentés à la Convention nationale au nom des trois Comités, d'instruction publique, des finances et des secours publics par M. Jouenne, [...]; imprimé par ordre de la Convention nationale, Paris, Imprimerie nationale, an III (1795).

Traduction de Giuseppe Gianini, *De la goutte et du rhumatisme* (Paris, D. Colas, 1810), de Jenner, *Sur l'influence des irruptions artificielles dans certaines maladies* (Bruxelles, 1822), de Denmon, *Manuel de l'accoucheur* (Bruxelles, 1824), de Pasta, *La médecine sans médecin* (Bruxelles, 1829) et de *Méthode lancastérienne, ou Système d'éducation britannique* (Bruxelles, 1826).

Sources AN, C II 2, C 178.

Bibliographie Robert Patry, *Une ville de province. Caen pendant la Révolution de 1789*, Condé-sur-Noireau, C. Corlet, 1983.

Guillaume Mazeau, avec le concours de Michel Biard

JOURDAN, Jean Baptiste Nicolas

NIÈVRE

Né le 19 décembre 1757 à Lormes (Nièvre) ; décédé le 16 novembre 1829 à Saint-Aubin-des-Chaumes (Nièvre).

Fils d'Étienne J. de la Garenne, avocat en parlement, et de Marguerite Geneviève de Roche André.

ROBIN, Louis Antonin Joseph

AUBE

Né le 16 octobre 1757 à Auxerre (Yonne), paroisse Saint-Mamert ; décédé le 21 ventôse an X (12 mars 1802) à Nogent-sur-Seine (Aube).

Fils de Laurent R. (vers 1718-1783), maître de poste, et de Marie Antoinette Gauthier (1722-1774) ; il a huit sœurs et huit frères, nés entre 1743 et 1765.

Il épouse, le 2 septembre 1778, Paule Suzanne Bontemps (née vers 1765), fille de Pierre Claude B., marchand voiturier par eau. Le couple a au moins deux enfants : Paule Françoise (née en 1787), qui épouse le 25 novembre 1804 à Nogent-sur-Seine (Aube) Paul Vincent Tiphaine, ancien militaire puis gendarme, commissaire général adjoint à la navigation intérieure, chevalier de la Légion d'honneur ; et Anne Louise (1788-1857), qui se marie le 23 août 1808 à Nogent-sur-Seine (Aube), avec Jacques Isautier (1766-1832).

Parcours avant 1789

Il est marchand voiturier par eau à Nogent-sur-Seine (Aube).

Il est membre de la loge « La Parfaite Régularité » de Nogent-sur-Seine.

Parcours 1789-1792

Maire de Nogent-sur-Seine en 1790, il est ensuite élu administrateur du district de Nogent.

Il est élu député de l'Aube à l'Assemblée législative, le cinquième sur neuf, avec 183 voix sur 360 votants le 7 septembre 1791. Il y est membre des comités d'Agriculture (26 octobre 1791) et de Surveillance (15 août 1792).

Parcours 1792-1795

1. Élu le 4 septembre 1792, deuxième des neuf députés du département, au 1^{er} tour, avec 265 voix sur 389. Il s'inscrit sur le registre des députés le 18 septembre.

2. Montagne.

3. Membre du comité d'Agriculture le 9 octobre 1792 ; du comité de Commerce le 11 octobre 1792, réélu le 29 décembre 1792 et le 6 juin 1793 ; du comité de l'Examen des marchés, des subsistances et des charrois militaires le 24 juin 1793 ; du comité des Inspecteurs de la Salle le 13 octobre 1792, reconduit le 6 octobre 1793, le 22 brumaire an II (12 novembre 1793), le 20 fructidor an II (6 septembre 1794) et le 23 frimaire an III (13 décembre 1794), comité qui prend le nom de comité des Inspecteurs du Palais national et dont il est de nouveau membre le 23 frimaire an III (13 décembre 1794) ; Il est encore membre du comité d'Aliénation des domaines le 27 frimaire an II (17 décembre 1793)

5. Il assure cinq missions. La première le conduit à Rambouillet (Seine-et-Oise), avec Besson, pour la liste civile, par décrets des 10 et 30 juin 1793. Ils écrivent encore de Rambouillet le 21 août.

Il est ensuite chargé de s'occuper des manufactures de papier (lieu non précisé), avec J. B. Perrin, par arrêté du comité de Salut public du 26 nivôse an II (15 janvier 1794). Cette mission est très brève puisqu'ils sont rentrés à Paris au plus tard le 7 pluviôse (26 janvier).

Il est envoyé dans l'Aube et la Haute-Marne, pour les papeteries, avec C. Duval, par arrêté du comité des Inspecteurs de la salle du 6 ventôse an II (24 février 1794). Ils partent le 12 ventôse (2 mars) et sont de retour le 2 germinal (22 mars).

Il assure une nouvelle mission aux papeteries de Courtalin (Seine-et-Marne) et Essonnes (Seine-et-Oise), avec Duval, du 23 au 30 floréal an II (12-19 mai 1794).

Enfin, il est encore envoyé pour surveiller les approvisionnements en bois et charbon de Paris sur les rivières de l'Yonne, l'Aube, la Marne et la Seine, par arrêté du comité de Salut public du 26 vendémiaire an III (17 octobre 1794). Ses pouvoirs sont étendus aux départements de l'Yonne et de la Seine-et-Marne, par décret du 8 frimaire an III (28 novembre 1794). La mission est confirmée par décrets du 13 frimaire an III (3 décembre 1794), du 14 floréal an III (3 mai 1795) et du 4 messidor an III (22 juin 1795). Il écrit encore, d'un lieu non précisé, le 3 brumaire an IV (25 octobre 1795). Selon l'en-tête qu'il utilise pour ses imprimés, son domaine géographique s'étend aux départements suivants : Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Oise, Yonne, Loiret, Nièvre, Marne, Aube, Aisne, Haute-Marne « et autres environnants ».

6. 5 interventions, uniquement lors de votes par appel nominal. Deux de ses lettres (des 19 et 21 août 1793), coécrites avec son collègue Besson, sont lues en séance : elles concernent le château de Rambouillet, dont il faut faire l'inventaire des biens. Le 9 thermidor an II (27 juillet 1794), il arrête François Hanriot et le remet au comité de Sûreté générale.

7. Procès de Louis XVI : O-N-M-N ; accusation contre Marat : A ; rapport du décret cassant la commission des Douze : N ; accusation contre Carrier : en mission.

Parcours après la Convention

Élu député au Conseil des Cinq-Cents par une assemblée électorale de Cayenne (Guyane) le 20 prairial an IV (8 juin 1796), il renonce à cette élection par une lettre du 29 brumaire an V (19 novembre 1796).

Il est maire de Nogent-sur-Seine en 1797.

Juré à la Haute-Cour nationale, il est aussi juge au tribunal civil de Saint-Amand sous le Consulat.

Sources AN, C II 2, C 178, C 352. — Base Léonore, LH 2607/70 (dossier de son gendre, P. V. Tiphaine).

Bibliographie DL, 654-655. — MR, 576-577.

Philippe Bourdin et Matthieu de Oliveira

ROCHEGUDE, Henri Pascal

TARN

Né le 18 décembre 1741 à Albi (Tarn) ; décédé le 16 mars 1834 dans la même ville.

Fils de François Paschal de R. (1680-1750) et de Marie Rose Combettes de Caumon, originaire de Gaillac (morte en 1758), mariés en 1738. Henri a au moins un frère, Jean François (1740-1753), et une sœur, Marie (1743-1825). Sa famille est noble, originaire du Bas-Languedoc (de Saint-Juéry) : son grand-père François se fixe à Albi, où il est consul trois fois et prend le titre de seigneur de Rochegude. Henri,

qui porte le titre de marquis, adopte en 1819 son cousin de la branche aînée Emmanuel Paschal de Saint-Juéry, capitaine du corps royal d'État-Major qui devient maire d'Albi en 1821. À sa mort en 1822, sa sœur Célestine (1793-1884), chanoinesse de l'ordre de Sainte-Anne de Bavière, devient la gouvernante d'Henri et sera son héritière.

Parcours avant 1789

Il fait son collège chez les Jésuites à Albi avec son compatriote La Pérouse, puis est élève à l'école des gardes de la Marine de Rochefort (20 mai 1757-1763).

Il poursuit sa carrière dans la Marine militaire, étant nommé enseigne de vaisseau en 1767, lieutenant de vaisseau en 1778, enfin capitaine de vaisseau en 1786. Il participe à seize campagnes : il sert en Inde entre 1767 et 1769, explore les îles Kerguelen en 1773-1774, participe à la guerre d'Amérique entre 1778 et 1783, sert à Saint-Domingue entre 1785 et 1787, puis rentre à Albi. Il devient adjoint de l'Académie royale de Marine de Brest en 1776 et membre ordinaire en 1783. En 1770, il représente le vicomte d'Ambialet aux États Albigeois.

Parcours 1789-1792

Dans la séance des États diocésains du 11 février 1789, il renonce à ses fiefs, demande la suppression des États, une nouvelle constitution, dénonce l'administration et les États provinciaux. La ville d'Albi demande une représentation par diocèse, puis de devenir une sénéchaussée. Ces démarches n'ayant pas abouti, il se rend à la sénéchaussée de Carcassonne, où il est élu député suppléant de la noblesse aux États généraux en mars. Le 31 juillet 1789 il est élu commandant de la garde nationale à Albi. Il siège à l'Assemblée constituante à partir du 13 avril 1790. Il est commissaire adjoint au comité de la Marine à partir du 14 juin 1790 et s'occupe surtout de cette branche. Il vote contre la réunion d'Avignon à la France.

Il est élu maire d'Albi mais, le 29 septembre 1791, refuse cette fonction, étant toujours en service dans la marine.

Il est élu vice-président de l'assemblée électorale le 3 septembre 1792.

Parcours 1792-1795

1. Élu le 7 septembre 1792, huitième député, au deuxième tour, avec 213 voix sur 418. À son élection il renonce à sa croix de Saint-Louis. Il est enregistré au secrétariat de la Convention le 25 septembre.

2. Plaine.

3. Membre du comité Colonial (11 octobre 1792); membre du comité de Marine (16 octobre 1792-2 brumaire an II [23 octobre 1793]); membre du comité de Défense générale (4 janvier 1793-26 mars 1793); membre du comité de Marine et des Colonies (19 brumaire an III [9 novembre 1794]-25 thermidor an III [12 août 1795]).

5. Il est envoyé en mission dans les départements maritimes depuis Lorient jusqu'à Dunkerque, avec Defermon et Prieur (de la Côte-d'Or), par un décret du 22 janvier 1793. Au cours de cette mission, il est promu contre-amiral à dater du 1^{er} janvier 1793. Il revient à Paris le 10 mai 1793.

6. 6 interventions, uniquement lors des votes par appel nominal, ce qui le range parmi les représentants les plus silencieux.

7. Procès de Louis XVI : O-O-DB-O ; accusation contre Marat : A ;

rapport du décret cassant la commission des Douze : N ; accusation contre Carrier : O.

Parcours après la Convention

Réélu dans la Somme, il siège au Conseil des Cinq-Cents jusqu'au 1^{er} prairial an VI (20 mai 1798).

Il reprend le service dans la Marine jusqu'au 8 vendémiaire an IX (30 septembre 1800), quand il est admis à la retraite, puis rentre à Albi en 1802.

Sous l'Empire, il est membre du conseil municipal, fonction qu'il quitte pendant la deuxième Restauration et reprend en 1830. Pendant les Cent-Jours, il prête serment de fidélité à Napoléon et est nommé membre du conseil général du Tarn.

Éminent philologue, il entretient une correspondance avec François Raynouard de l'Académie française et est élu maître de l'Académie des Jeux floraux le 9 juin 1819.

Honneurs et titres

Croix de Saint-Louis le 16 août 1778. Ordre du Lys le 29 juillet 1814.

Patrimoine

Il hérite de deux maisons et deux métairies de ses parents et de son oncle paternel en 1769. Il achète son hôtel avec un terrain de 4 hectares en 1787. Ses revenus sont estimés à 4500 francs par an en 1801. Il lègue à la ville d'Albi son hôtel, ses terres et sa bibliothèque de 12400 volumes et 30000 francs pour le traitement des bibliothécaires. La ville prend possession de ces biens à la mort de Célestine Paschal de Saint-Juéry en 1884.

Principales publications

Le Parnasse occitanien, ou Choix de poésies originales des troubadours, tirées des manuscrits nationaux, Toulouse, Bénichet cadet, 1819.

Essai d'un glossaire occitanien, pour servir à l'intelligence des poésies des troubadours, Toulouse, Bénichet cadet, 1819.

Sources AN, C II 2, C 181.

Bibliographie DC, 819-820. — Robert Fabre, « Henri Paschal de Rochegude : marin, révolutionnaire, savant (1741-1834) », *Revue du Tarn*, 135, 1989, p. 401-427. — Catherine et Henri Floch, *Un homme des Lumières. L'amiral de Rochegude*, Albi, Grand Sud, 2007. — Maurice Greslé-Bouignol (dir.), *Les Tarnais. Dictionnaire biographique*, Albi, FSIT, 1996. — *Henri Paschal de Rochegude. Fragments d'universel*, Albi, Centre occitan Rochegude, [2013].

Lorenzo Cuccoli

ROMME, Gilbert

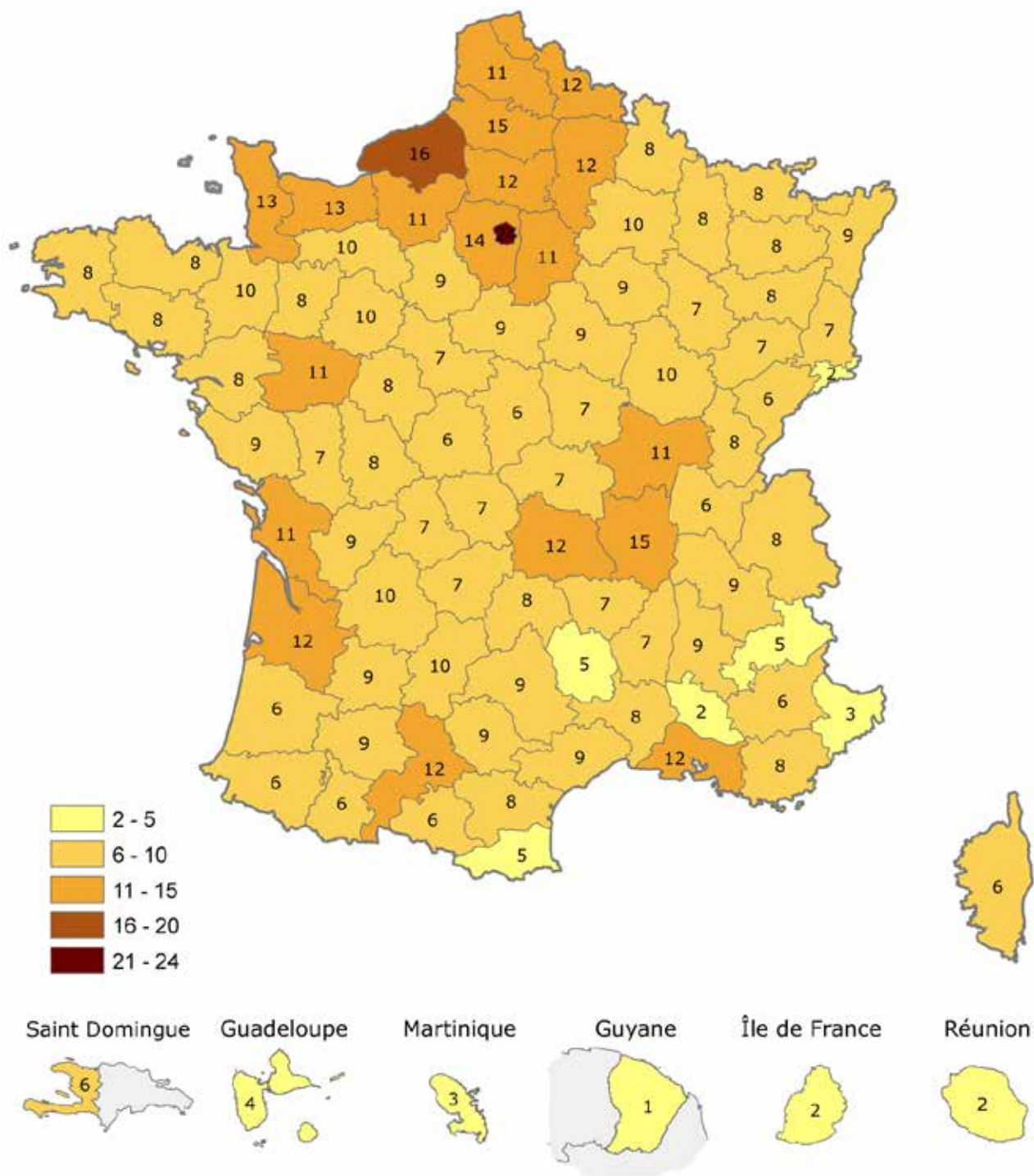
PUY-DE-DÔME

Né le 26 mars 1750 à Riom (Puy-de-Dôme); suicidé le 29 prairial an III (17 juin 1795) à Paris.

Il est issu d'une famille auvergnate installée dans le Puy-de-Dôme, qui à La Roche-d'Agoux, qui à Artonne ou à Gimeaux. Son grand-père paternel, Gilbert R. (vers 1657-1688), est marchand-cordonnier,



1. Les départements à l'époque de la Convention



2. Nombre de représentants attribués aux départements

1. Les Conventionnels ayant siégé

Ain	Deydier ; Ferrand (suppléant) ; Gauthier ; Jagot ; Merlino ; Mollet ; Royer ; un des deux suppléants n'a pas siégé : Blanc.
Aisne	Beffroy ; Belin ; Bouchereau (suppléant) ; Condorcet ; Debry ; Dormay (suppléant) ; Dupin ; Fiquet ; Le Carlier ; Loysel ; Petit ; Quinette ; Saint-Just ; deux des quatre suppléants n'ont pas siégé : Fouquier et Pottotfeux.
Allier	Beauchamp ; Chabot, G. A. (suppléant) ; Chevalier, G. ; Deléage (suppléant) ; Forestier ; Giraud ; Martel ; Petitjean ; Vidalin (suppléant) ; premier élu du département, Vernin a démissionné dès le 22 septembre, pour raisons de santé, et n'a pas siégé, remplacé par Vidalin ; un des quatre suppléants n'a pas siégé : Dubarry.
Basses-Alpes	Bouret (suppléant) ; Dherbez-Latour ; Maisse ; Peyre ; Reguis ; Savornin ; Verdollin ; un des deux suppléants n'a pas siégé : Poilroux.
Hautes-Alpes	Barety ; Borel ; Cazeneuve ; Izoard ; Serres, J. J. ; aucun des deux suppléants n'a siégé : Chauvet et Motte
Alpes-Maritimes	Blanqui ; Dabray ; Massa ; le seul suppléant, Clérissy, n'a pas siégé.
Ardèche	Boissy d'Anglas ; Corenfustier ; Gamon ; Garilhe ; Gleizal ; Riffard Saint-Martin ; Saint-Prix ; Thoulouze (suppléant) ; deux des trois suppléants n'ont pas siégé : Chomel et Mamarot.
Ardennes	Baudin ; Blondel (suppléant) ; Dubois de Crancé ; Ferry ; Mennesson ; Piette (suppléant) ; Robert ; Thierret ; Vermon ; Chardron et Raux ont refusé ; deux des quatre suppléants n'ont pas siégé : Haguette et Macquart.
Ariège	Bordes (suppléant) ; Champmartin ; Clauzel ; Espert ; Gaston ; Lakanal ; Vadier ; un des deux suppléants n'a pas siégé : Baby.
Aube	Bonnemain ; Courtois ; David, A. E. (suppléant) ; Douge ; Duval ; Garnier, A. M. C. ; Ludot (suppléant) ; Perrin ; Pierret ; Rabaut Saint-Étienne ; Robin ; un des trois suppléants n'a pas siégé : Jeannet-Oudin.
Aude	Azema ; Bonnet ; Girard ; Marragon ; Morin ; Périès ; Ramel-Nogaret ; Tournier ; un élu a refusé, Cayrol ; aucun des trois suppléants n'a siégé : Roquelory, Cuguillière et Sabarthès.
Aveyron	Bernard, L. ; Bò ; Camboulas ; Lacombe ; Lobinhes ; Louchet ; Roux, J. P. F. (suppléant) ; Saint-Martin Valogne ; Seconds ; Yzarn de Valady ; deux des trois suppléants n'ont pas siégé : Salesses et Carrié.
Bouches-du-Rhône	Baille ; Barbaroux ; Bayle ; Bernard, M. A. (suppléant) ; Duprat ; Durand de Maillane ; Gasparin ; Granet ; Laurens (suppléant) ; Lauze de Perret ; Leblanc de Servanes (suppléant) ; Minvielle (suppléant) ; Pellissier (suppléant) ; Rebecqui ; Rovère (puis devient représentant du Vaucluse) ; un élu a refusé, Mourraile ; Carra, lui, a opté pour un autre département, de même que Dubois de Crancé qui était premier suppléant ; un des quatre, puis finalement six, suppléants n'a pas siégé : Le Roi d'Embleville.
Calvados	Bonnet de Meautry ; Cosnard (suppléant) ; Cussy ; Doulctet de Pontécoulant ; Dubois-Dubais ; Dumont ; Fauchet ; Henry-Larivière ; Jouenne ; Legot ; Lemoine (suppléant) ; Lomont ; Philippe-Deleville ; Taveau ; Vardon ; trois des cinq suppléants n'ont pas siégé : Blascher, Chatry-Lafosse et F. Lomont.
Cantal	Bertrand (suppléant) ; Carrier ; Chabanon ; Lacoste ; Malhes, J. ; Malhes, J. P. (suppléant) ; Méjansac ; Milhaud ; Mirande (suppléant) ; Peuvergne ; Thibault ; les trois suppléants ont siégé.
Charente	Brun ; Chazaud ; Chedaneau ; Crévelier ; Devars ; Dubois de Bellegarde ; Guimberteau ; Maulde de Loiselierie (suppléant) ; Ribéreau ; un élu a refusé, Memineau ; un autre, Carra, a opté pour un autre département ; trois des trois, puis finalement quatre, suppléants n'ont pas siégé : Fasse, Le Cocq et Gaboriaud de Sublins.
Charente-Inférieure	Bernard, A. A. ; Bréard ; Dautriche ; Dechézeaux ; Desgraves (suppléant) ; Eschasseriaux, J. ; Eschasseriaux, R. (suppléant) ; Garnier, J. ; Giraud ; Lozeau ; Niou ; Ruamps ; Vinet ; un des quatre suppléants n'a pas siégé, Guérin ; un autre, Crassous de Médeuil, a ensuite été élu pour la Martinique.
Cher	Allasoeur ; Baucheton ; Dugenne ; Fauvre de la Labrunerie ; Foucher ; Pelletier (suppléant) ; deux élus ont refusé, Lamerville et Torné ; un des deux suppléants n'a pas siégé : Bonnaire.
Corrèze	Borie ; Brival ; Chambon, A. ; Germignac ; Lafon (suppléant) ; Lanot ; Lidon ; Pénrières-Delzors ; Plazanet (suppléant) ; Rivière (suppléant) ; les trois suppléants ont siégé.

ANNEXE 1. LES CONVENTIONNELS AYANT SIÉGÉ

Corse	Andrei ; Arrighi (suppléant) ; Bozi ; Casabianca ; Chiappe ; Moltedo ; Saliceti ; un des deux suppléants n'a pas siégé : Franceschetti.
Côte-d'Or	Basire ; Berlier ; Édouard (suppléant) ; Guiot ; Guyton ; Lambert ; Marey ; Oudot ; Prieur-Duvernois ; Rameau ; Sirugue (suppléant) ; Trullard ; deux des quatre suppléants n'ont pas siégé : Gaudemet et Ligeret.
Côtes-du-Nord	Coupard (suppléant) ; Couppé ; Fleury ; Gaultier ; Girault ; Goudelin ; Guyomar ; Loncle ; Palasne de Champeaux ; Toudic (suppléant) ; un des trois suppléants n'a pas siégé : Le Dissez.
Creuse	Barailon ; Coutisson-Dumas ; Debourges ; Faure, G. A. (suppléant) ; Guyès ; Huguet ; Jorrand ; Texier-Mortegoute ; deux des trois suppléants n'ont pas siégé : Bergier et Lecler.
Dordogne	Allafort ; Bouquier ; Cambor-Borie ; Lacoste, É. ; Lamarque ; Meynard ; Peyssard ; Pinet ; Roux-Fazillac ; Taillefer ; aucun des trois suppléants n'a siégé : Fabre, Pinet Saint-Nexans et Cavaillon.
Doubs	Besson ; Michaud ; Monnot ; Quirot ; Seguin ; Vernerey ; aucun des deux suppléants n'a siégé : Janson et Blondeau.
Drôme	Boisset ; Colaud de la Salcette ; Fayolle ; Gérente (puis devient représentant du Vaucluse) ; Jacomin ; Jullien ; Marbos ; Martinel (suppléant) ; Quiot (suppléant) ; Sautayra ; un élu a refusé, Rigaud ; un des trois suppléants n'a pas siégé : Jourdan.
Eure	Bidault (suppléant) ; Bouillerot de Marsanne ; Buzot ; Dubusc ; Duroy ; Francastel (suppléant) ; Le Maréchal ; Lindet, J. B. R. ; Lindet, R. T. ; Richou ; Savary ; Topsent ; Vallée ; quatre élus ont opté pour d'autres départements (Albitte, Brissot, Carra et Condorcet) ; deux des quatre, puis sept, suppléants n'ont pas siégé : Durand et Mordant.
Eure-et-Loir	Bourgeois ; Brissot ; Chasles ; Delacroix, J. F. ; Deronzières (suppléant) ; Frémanger ; Giroust ; Lesage ; Loiseau ; Lonqueue (suppléant) ; Maras (suppléant) ; Pétion ; un des quatre suppléants n'a pas siégé : Boisguyon.
Finistère	Blad ; Bohan ; Boissier (suppléant) ; Gomaire ; Guermeur ; Guezno de Botsey ; Le Goazre de Kervélégan ; Marec ; Queinnec ; deux des trois suppléants n'ont pas siégé : Le Prédour et Poullain.
Gard	Aubry ; Balla ; Berthezène (suppléant) ; Chambon, J. M. (suppléant) ; Chazal ; Jac ; Leyris ; Rabaut ; Tavernel ; Voulland ; un des trois suppléants n'a pas siégé : Bresson.
Haute-Garonne	Alard (suppléant) ; Ayral ; Calès ; Delmas ; Drulhe ; Estadens ; Julien ; Lespinasse (suppléant) ; Mailhe ; Mazade-Percin ; Pérès de Lagesse ; Projean ; Rouzet ; Sacy ; deux des quatre suppléants n'ont pas siégé : Dario et Marrast.
Gers	Bousquet ; Cappin ; Descamps ; Dubarran ; Ichon ; Laguire ; Laplaigne ; Maribon de Montaut ; Moysset ; Pérez (suppléant) ; deux des trois suppléants n'ont pas siégé : Amade et Lacoste.
Gironde	Bergoeing (suppléant) ; Boyer-Fonfrède ; Deleyre ; Ducos ; Duplantier ; Ezemar (suppléant) ; Garrau ; Gensonné ; Grangeneuve ; Guadet ; Jay ; Lacaze (suppléant) ; Vergniaud ; deux élus optent pour un autre département, Condorcet et Sieyès ; trois des quatre, puis six, suppléants n'ont pas siégé : Emmerth, Brethon et Meyere.
Hérault	Bonnier d'Alco ; Brunel ; Cambacères ; Cambon ; Castilhon ; Curée ; Fabre, C. D. C. ; Joubert (suppléant) ; Rouyer ; Viennet ; deux des trois suppléants n'ont pas siégé : Coste et Balpt.
Ille-et-Vilaine	Beaugeard ; Chaumont ; Defermon ; Duval, C. F. M. ; Jan du Bignon ; Lanjuinais ; Le Breton ; Maurel (suppléant) ; Obelin de Kergal ; Sevestre ; Tréhouart (suppléant) ; un élu a refusé, Tardiveau ; trois des quatre, puis cinq, suppléants n'ont pas siégé : Gilbert, Courné et Talhouet.
Indre	Boudin ; Derazey ; Lejeune, S. P. ; Pépin ; Porcher ; Thabaud ; aucun des deux suppléants n'a siégé : Néraud et Vezien.
Indre-et-Loire	Bodin ; Champigny-Aubin (suppléant) ; Champigny-Clément ; Dupont, J. L. ; Gardien ; Nioche ; Pottier, C. A. ; Pottier, L. O. V. P. (suppléant) ; Ruelle ; Veau de Launay (suppléant) ; Ysabeau ; les trois suppléants ont siégé.
Isère	Amar ; Baudran ; Boissieu ; Charrel (suppléant) ; Decomberousse (suppléant) ; Genevois du Roison ; Génissieu ; Prunelle de Lière ; Réal ; Servonnat ; un élu a refusé, La Rochette ; un autre a opté pour un autre département, Dubois de Crancé ; un des trois suppléants n'a pas siégé : Alméras La Tour.
Jura	Amyon ; Babey ; Bonguiod ; Ferroux ; Grenot ; Laurenceot ; Prost ; Vernier ; aucun des trois suppléants n'a siégé : Chaffin, Janod et Vaucher.
Landes	Cadroy ; Dartigoeyte ; Ducos, P. R. ; Dyzeu ; Lefranc ; Saurine ; aucun des deux suppléants n'a siégé : Mericamp et Ramonbordes.
Loir-et-Cher	Brisson ; Chabot, F. ; Defrécin ; Foussedoire (suppléant) ; Grégoire ; Le Clerc ; Venaille (suppléant) ; un élu a refusé, Bernardin de Saint-Pierre ; un autre a opté pour un autre département, Carra ; un suppléant a également opté pour un autre département, L. S. Mercier ; deux des trois, puis cinq, suppléants n'ont pas siégé : Rochejean et Pean.

4. Girondins et Montagnards

Les tentatives d'identification des Girondins et Montagnards ont essentiellement été menées à partir des votes nominaux du premier semestre de l'année 1793. Les principaux classements, essentiellement proposés par A. Patrick, F. Brunel, J. Chaumié et M. J. Sydenham, par-delà leurs différences, apportent ainsi avant tout un éclairage sur un moment politique bien précis de la Convention.

Tableau établi à partir de : Alison Patrick, *The Men of the first French Republic. Political alignments in the National Convention of 1792*, Baltimore and London, The Johns Hopkins University Press, 1981, p. 317-339. G = Gironde (« Inner sixty »); g = sympathisants de la Gironde; * = député ayant protesté contre le 2 juin 1793; M = siège avec la Montagne; MJ = Montagnard et membre des Jacobins de Paris en 1793-1794; Montagnard par attribution : en mission (Mm) ou dans les comités (Mc). — Françoise Brunel, « Appendice. Les députés montagnards », dans Albert Soboul (dir.), *Girondins et montagnards*, Paris, SER, 1980, p. 346-358 (« liste des 267 députés montagnards en juin 1793 » à laquelle elle ajoute Lamarque et Osselin). — Jacqueline Chaumié, « Les Girondins », dans Albert Soboul (dir.), *Girondins et montagnards*, Paris, SER, 1980, p. 53-54 (« Liste des 137 députés girondins » – nous reprenons ici les seuls 136 identifiés comme girondins par J. Chaumié elle-même). — Michael J. Sydenham, *The Girondins*, London, Athlone Press, 1961, p. 222-226 (« The 200 deputies who have been called Girondins »).

Département	Nom	Patrick	Brunel	Chaumié	Sydenham
Ain	Deydier	MJ	Mont.		
	Ferrand				
	Gauthier	MJ	Mont.		
	Jagot	M	Mont.		
	Merlino	MJ	Mont.		
	Mollet				
	Royer	g*		Gir.	Gir.
Aisne	Beffroy				
	Belin	g*			Gir.
	Bouchereau	g*			Gir.
	Condorcet	G		Gir.	Gir.
	Debry	g*			Gir.
	Dormay				
	Dupin				Gir.
	Fiquet	g*			Gir.
	Lecarlier	g*			Gir.
	Loysel	g*			Gir.
	Petit	g*			Gir.
	Quinette				
	Saint-Just	MJ	Mont.		

ANNEXE 4. GIRONDINS ET MONTAGNARDS

<i>Département</i>	<i>Nom</i>	<i>Patrick</i>	<i>Brunel</i>	<i>Chaumié</i>	<i>Sydenham</i>
Allier	Beauchamp				
	Chabot, G. A.				
	Chevalier. G.				Gir.
	Deleage				
	Forestier	MJ	Mont.		
	Giraud				
	Martel	Mc	Mont.		
	Petitjean	Mm	Mont.		
	Vidalin	Mm	Mont.		
Basses-Alpes	Bouret				
	Dherbez-Latour	Mm	Mont.		
	Maisse	g*		Gir.	Gir.
	Peyre	g*		Gir.	Gir.
	Réguis				
	Savornin				
	Verdollin				
Hautes-Alpes	Barety	g*			Gir.
	Borel	g*			Gir.
	Cazeneuve	g*		Gir.	Gir.
	Izoard	g*			Gir.
	Serres, J. J.	g*		Gir.	Gir.
Alpes-Maritimes	Blanqui			Gir.	Gir.
	Dabray			Gir.	Gir.
	Massa			Gir.	Gir.
Ardèche	Boissy d'Anglas				
	Corenfustier				Gir.
	Gamon	G		Gir.	Gir.
	Garilhe	g*		Gir.	Gir.
	Gleizal				
	Riffard Saint-Martin				
	Saint-Prix	g*		Gir.	Gir.
	Thoulouze				

6. Assemblées dans lesquelles ont siégé les Conventionnels (1789-1815)

<i>Abréviations</i>	<i>Nombre de Conventionnels concernés</i>	<i>En % du total des Conventionnels</i>
ANC : Assemblée nationale constituante	87	9,7
AL : Assemblée législative	183	20,4
CCC : Conseil des Cinq-Cents	387	43
CA : Conseil des Anciens	204	22,7
CL : Corps législatif	78	8,7
T : Tribunal	20	2,2
CE : Conseil d'État	9	1
S : Sénat	15	1,7
CCJ : Chambre des Cent-Jours	42	4,7

<i>Noms</i>	<i>ANC</i>	<i>AL</i>	<i>CCC</i>	<i>CA</i>	<i>CL</i>	<i>T</i>	<i>CE</i>	<i>S</i>	<i>CCJ</i>
Albert	x		x	x					
Albitte, A. L.		x							
Allafort				x					
Alquier	x			x					
Andrei			x						
Amyon				x					
Anthoine	x								
Aoust	x								
Arbogast		x							
Arrighi			x		x				
Artaud-Blanval				x					
Aubry			x						
Audouin			x						
Auger			x						
Auguis		x	x	x	x				
Azéma		x							
Babey	x		x						

ANNEXE 6. ASSEMBLÉES DANS LESQUELLES ONT SIÉGÉ LES CONVENTIONNELS

<i>Noms</i>	<i>ANC</i>	<i>AL</i>	<i>CCC</i>	<i>CA</i>	<i>CL</i>	<i>T</i>	<i>CE</i>	<i>S</i>	<i>CCJ</i>
Bailleul			X			X			
Bailly			X						
Balivet			X	X					
Balland			X						
Balmain			X						
Bancal des Issarts			X						
Bar				X					
Barailon			X	X	X				
Barère	X								X
Barras			X						
Barrot				X	X				X
Barthélémy			X						
Basire		X							
Bassal		X							
Baucheton	X		X						
Baudin		X		X					
Baudot		X							
Bazoche				X	X				
Beauchamp			X		X				
Beaugeard			X						
Beauvais		X							
Becker				X					
Beffroy		X	X						
Belin		X		X					
Belley			X						
Bentabole			X						
Béraud				X					
Bergoeing			X						
Berlier			X				X		
Bernard, A. A.		X							
Bernard, C.			X						
Bernard, L.				X					
Bernier			X						

9. Adresses parisiennes des Conventionnels

Département	Nom	1793	An III	Ne change pas : ***
Ain	Deydier	23 rue Neuve Saint-Augustin	23 rue Neuve Augustin	***
	Ferrand	Pas encore là	???	Non concerné
	Gauthier	Hôtel de Valois, rue de Richelieu	???	
	Jagot	32 rue des Vieux Augustins	12 rue Nicaise	
	Merlino	15 rue des Filles Saint-Thomas	15 rue des Filles Thomas	***
	Mollet	Hôtel de Portugal, 22 rue du Mail	Maison de Portugal, 22 rue du Mail	***
	Royer	32 rue des Vieux-Augustins	32 rue des Vieux Augustins	***
Aisne	Beffroy	125 rue Neuve Saint-Roch	4 rue Neuve des Petits Champs	
	Belin	355 rue Saint-Honoré	38 rue du Temple	
	Bouchereau	11 quai Malaquais	11 quai Malaquais	***
	Condorcet	505 rue de Lille, ci-devant de Bourbon, au coin de celle de Belle Chasse	Décédé	Non concerné
	Debry	339 rue Saint-Honoré	???	
	Dormay	Pas là	???	Non concerné
	Dupin	105 rue Sainte-Anne	105 rue Helvétius, ci-devant Sainte-Anne	***
	Fiquet	15 rue d'Orléans Saint-Honoré	23 rue d'Orléans Honoré	?
	Le Carlier	18 rue de l'Échelle	7 rue Vivienne	
	Loysel	61 rue Traversière Saint-Honoré	61 rue Traversière Honoré	***
	Petit	26 rue des Noyers	26 rue des Noyers	***
	Quinette	14 rue Taitbout	14 rue Taitbout	***
	Saint-Just	Hôtel des États-Unis, rue Gaillon	Décédé	Non concerné
Allier	Beauchamp	Hôtel de Bourbon, rue de Chartres	147 rue Honoré	
	Chabot, G. A.	Pas là	???	Non concerné
	Chevalier, G.	8 rue Gaillon	8 rue Gaillon	***
	Deleage	Pas là	???	Non concerné
	Forestier	Hôtel de Bordeaux, 87 rue de Chartres	87 rue de Chartres	***

ANNEXE 9. ADRESSES PARISIENNES DES CONVENTIONNELS

<i>Département</i>	<i>Nom</i>	<i>1793</i>	<i>An III</i>	<i>Ne change pas : ***</i>
Allier <i>suite</i>	Giraud	Hôtel de Bordeaux, 87 rue de Chartres	Maison de Bordeaux, 87 rue de Chartres	***
	Martel	705 rue de Lille	705 rue de Lille	***
	Petitjean	41 rue Chabonais	307 chemin du Rempart	
	Vidalin	41 rue Chabonais	Décédé	Non concerné
Basses-Alpes	Bouret	Pas là	25 rue du Mont Blanc	Non concerné
	Dherbez-Latour	511 rue de Lille	511 rue de Lille	***
	Maisse	8 rue Neuve Saint-Marc	8 rue Neuve Marc	***
	Peyre	8 rue Neuve Saint-Marc	8 rue Neuve Marc	***
	Reguis	8 rue Neuve Saint-Marc	8 rue Neuve Marc	***
	Savornin	Hôtel de la Providence, rue Joquelet	Maison de la Providence, 21 rue Joquelet	***
	Verdollin	8 rue Neuve Saint-Marc	Décédé	Non concerné
Hautes-Alpes	Barety	315 rue Saint-Honoré	14 rue Jacob	
	Borel	315 rue Saint-Honoré	115 rue Honoré	?
	Cazeneuve	27 rue Neuve des Mathurins	2 rue Neuve des Mathurins	?
	Izoard	315 rue Saint-Honoré	3 rue Caumartin	
	Serres, J. J.	315 rue Saint-Honoré	315 rue Honoré	***
Alpes-Maritimes	Blanqui	Pas là	???	Non concerné
	Dabray	Pas là	75 rue Honoré	Non concerné
	Massa	Pas là	75 rue Honoré	Non concerné
Ardèche	Boissy d'Anglas	71 rue de Beaune, Faubourg Saint-Germain	56 rue du Bouloi	
	Corenfustier	Hôtel de Marseille, rue des Vieux Augustins	Maison Lusignan, 47 rue des Vieilles Étuves	
	Gamon	Maison Leblanc, Rue de la Michodière	Maison Leblanc, Rue de la Michodière	***
	Garilhe	26 rue Neuve du Luxembourg	Maison de France, rue de Beaune	
	Gleizal	805 rue Caumartin	805 rue Caumartin	***
	Riffard Saint-Martin	71 rue de Beaune, faubourg Saint-Germain	756 rue Taranne	
	Saint-Prix	17 rue de Rohan	17 rue de Rohan	***
	Thoulouze	Pas là	???	Non concerné

Table des matières

TOME I

Auteurs	v
Principales abréviations	viii
Introduction	ix
Repères chronologiques	xxxiii
Conventionnels Alard-Izoard	1

TOME II

Principales abréviations	v
Conventionnels Jac-Zangiacomi	637
Cartes	
1. Les départements à l'époque de la Convention	1165
2. Nombre de représentants attribués aux départements	1166
3. Nombre de représentants ayant siégé	1167
4. Conventionnels présents aux appels nominaux du 20 septembre 1792	1168
5. Conventionnels arrivés au 30 septembre 1792	1169
6. Conventionnels arrivés au 31 octobre 1792	1170
7. Adresses parisiennes des Conventionnels, carte 1	1171
8. Adresses parisiennes des Conventionnels, carte 2	1172
9. Nombre d'interventions par Conventionnel	1173
10. Conventionnels ayant déclaré leur fortune	1174
11. Nombre de missions par département	1175
12. Représentants en mission aux armées	1176
13. Les Conventionnels décédés de mort non naturelle	1177
Annexes	
1. Les Conventionnels ayant siégé	1181
2. Les présidents de la Convention nationale	1186
3. Les comités de la Convention nationale	1188
4. Girondins et Montagnards	1192
5. Les 426 représentants du peuple en mission (mars 1793-brumaire an IV)	1220
6. Assemblées dans lesquelles ont siégé les Conventionnels (1789-1815)	1222
7. Âge des Conventionnels en 1793	1243

TABLE DES MATIÈRES

8. Professions et fonctions des Conventionnels en 1789 et en 1800	1244
9. Adresses parisiennes des Conventionnels	1247
10. Les principaux orateurs	1282
11. Les 96 Conventionnels décédés de mort non naturelle (1793-1799)	1296
12. Réintégrer au sein de la Convention les proscrits encore vivants	1298
13. Le devenir des Conventionnels atteints par l'ordonnance du 24 juillet 1815 et la loi du 12 janvier 1816	1300
14. Dates de décès des Conventionnels	1302